

0075

1976
15

NOTE DE SYNTHÈSE

Dirigée par Madame Marie-Anne Merland

JEAN - CLAUDE DAVID

LES ÉCRITS DE L'ABBÉ MORELLET

DE 1756 À 1775

Bibliographie commentée

1976 - N° 15



VILLEURBANNE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BIBLIOTHÈQUES

I 9 7 6

1976
15

TABLE DES MATIERES.

	<u>Pages</u>
Table des sigles	
Introduction	I
Chronologie de l'abbé Morellet	IV
I. Petit écrit sur une matière intéressante	I
2. Réflexions sur les avantages ... 1758	I
3. ... Les Si et les Pourquoi. 1760	3
4. La Prière universelle . 1760	3.
5. Préface de la comédie des Philosophes. 1760	6
6. Le Manuel des inquisiteurs. 1762	9
7. Réflexions sur les préjugés.../par Gatti 1764	II
8. Lettre de M. Gatti... 1763	I2
9. Nouvelles réflexions.../par Gatti. 1767	I2
10. Observations sur une dénonciation de la Gazette littéraire... 1765	I3
II. Traité des délits et des peines (traduit de Beccaria) 1766	I5
12. Recherches sur le style / par Beccaria. 1771	I7
13. Mémoire sur la situation actuelle de la Compagnie des Indes. 1769	I7
14. Examen de la réponse de M. N°°... 1769	20
15. Mémoires relatifs à la discussion... 1787	22
16. Réponse précise au Précis... 1787	22
17. Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de commerce. 1769	22
18. Réfutation de l'ouvrage qui a pour titre Dialogues sur le commerce des bleds. 1770	25
19. Réflexions sur les avantages... 1775	27
20. Théorie du paradoxe. 1775	29
21. Réponse sérieuse à M. L°°. 1775	30
Conclusion	32
Annexe I	33
Annexe II	35

TABLE DES SIGLES

- Bachaumont. - Bachaumont (Louis Petit de). - Mémoires pour servir à l'histoire de la république des lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours ou Journal d'un observateur... - Londres : J. Adamson, 1777-1789. - 36 tomes en 31 vol.in-12.
- Barbier. - Barbier (Antoine-Alexandre). - Dictionnaire des ouvrages anonymes. - Paris, 1964 (réimpr.)
- Bengesco. - Bengesco (Georges). - Voltaire, bibliographie de ses oeuvres. - Paris, 1882-1890. - 4 vol.
- Best. - Voltaire's correspondence / edited by Theodore Besterman. - Genève : Institut et musée Voltaire, 1953-1965. - 107 vol., index (nous suivons la graphie de cette édition).
- C.G.I. - Catalogue général des imprimés de la Bibliothèque Nationale. - Paris : B.N., 1897 →
- Cioranescu. - Cioranescu (Alexandre). - Bibliographie de la littérature française du XVIII^e siècle. - Paris : C.N.R.S., 1969-1970. - 3 vol.
- Corr. litt. - Correspondance littéraire, philosophique et critique / par Grimm; Diderot; Raynal; et al.; éditée par Maurice Tourneux. - Paris : Garnier, 1877-1882. - 16 vol.
- Did. - Diderot (Denis). - Oeuvres complètes. - Paris : Le Club français du livre, 1969-1973. - 15 vol.
- Galiani . - L'abbé F. Galiani, correspondance avec Madame d'Epinau, madame Necker, madame Geoffrin, etc., Diderot, Grimm, d'Alembert, de Sartine, d'Holbach, etc... / éd. par Lucien Perey ; Gaston Maugras. - Paris : Calmann-Lévy, 1881. - 2 vol.
- La Harpe. - Correspondance littéraire adressée à son altesse impériale Ngr. le grand-duc, aujourd'hui empereur de Russie, et à M. le comte André Schowalow ... depuis 1774 jusqu'à 1789 / par Jean-François de La Harpe. - Paris, 1801. - 5 vol.
- Mél. - Morellet (André). - Mélanges de littérature et de philosophie du dix-huitième siècle. - Paris : veuve Lepetit, 1818. - 4 vol.

- Mém. - Mémoires inédits de l'abbé Morellet, de l'Académie française, sur le dix-huitième siècle et sur la révolution. Précédés de l'éloge de l'abbé Morellet / par M. Lemontey, ... - 2^e éd. augm. - Paris : Ladvocat, 1822. 2 vol.
- Proteau. - Proteau (Pierre). - Etude sur Morellet considéré comme auxiliaire de l'école physiocratique et examen de ses principaux ouvrages économiques. - Laval : L. Barnéoud, 1910. ~~sa~~ (Thèse : Droit : Poitiers : 1910).
- Quérard. - Quérard (J.). - Les Supercheries littéraires dévoilées ... - Paris : Maisonneuve et Larose, 1964 (réimpr.).
- Shelburne. - Lettres de l'abbé Morellet à lord Shelburne, depuis marquis de Lansdowne, 1772-1803 / introd. et notes par lord Edmond Fitzmaurice. - Paris : Plon, 1898.
- Tables. - Table alphabétique des auteurs et personnages cités dans les Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres... - Bruxelles : A. Mertens et fils; Paris : Librairie des auteurs, 1866. (V. Bachaumont)
- Weller. - Weller (Emile). - Dictionnaire des ouvrages français portant de fausses indications des lieux d'impression et des imprimeurs depuis le XVI^e siècle jusqu'aux temps modernes = Die falschen und fingierten Druckorte ... zweiter Band (vol. deux). - Hildesheim : G. Olms, 1960 (réimpr. de l'éd. de Leipzig, 1864).

Introduction

Le nom même de l'abbé Morellet, éclipsé par ceux d'un Voltaire, d'un Buffon ou d'un Diderot, n'est plus guère connu de nos jours que par quelques spécialistes du dix-huitième siècle français. Les écrits de Morellet méritent-ils donc aujourd'hui quelque intérêt, et à quel titre?

Sans doute, si l'on considère que l'histoire littéraire du Siècle des Lumières, tient tout entière dans les noms de quelques écrivains de génie, on considérera comme négligeable d'étudier le rôle, pourtant réel, d'un écrivain du "second rayon" comme Morellet.

Cette conception de l'histoire littéraire, reposant sur le culte des grands auteurs, nous semble particulièrement inadaptée au dix-huitième siècle, où, comme on l'a montré, les grandes idées ne sont pas nécessairement le fait d'auteurs géniaux, mais ont d'emblée une dimension collective et générale. La circulation des idées et leur production est, à cette époque, souvent anonyme, et le fruit d'un travail collectif. Travail qui se fait dans les salons littéraires, les clubs, aussi bien que dans les loges et les académies provinciales. (I)

Les écrits de l'abbé Morellet doivent donc, pour être compris, être replacés dans le contexte de la vie intellectuelle parisienne de la seconde moitié du dix-huitième siècle. On n'y découvre pas l'expression d'un talent absolument original, mais une aptitude singulière à mettre en forme pour le public, au moment voulu, des idées qui circulent dans les milieux littéraires et les cercles "philosophiques" avancés. Ce qui fait surtout, semble-t-il, l'intérêt de ces écrits, c'est leur intervention active dans les débats d'idées les plus marquants. L'abbé Morellet, toujours disponible pour la bonne cause, sait saisir en bon vulgarisateur, le moment convenable pour aborder les questions qui touchent la société dans son ensemble. Partageant entièrement la foi des Philosophes dans les lumières et dans la raison, Morellet croit en effet que l'homme est

(I) - "Il y a de grandes pensées sans grands auteurs. Tel est, précisément, le cas au 18^e siècle.", écrit justement M. Yvon Belaval dans son article: "Apologie de la philosophie au 18^e siècle", in Dix-huitième siècle, 4 (1972), p. 12.

II.

susceptible de modifications et perfectible. Cet optimisme nous semble finalement sous-tendre son action et ses écrits.

"Il ne faut (...) pas désespérer des hommes, écrit-il à Voltaire en 1766. C'est là mon refrain continu. Sans cette idée consolante il faudrait se jeter dans la rivière et, comme je ne veux pas me noyer, je m'obstine à croire cette perfectibilité de l'espèce humaine. Je m'obstine à penser que nous valons mieux que ceux qui nous ont précédé et que nos neveux seront meilleurs et plus heureux que nous. L'exemple de l'étrange révolution que vos ouvrages ont fait dans toute l'Europe suffirait seule pour me confirmer dans cette opinion." (2)

Morellet défend, à la suite de Voltaire, la tolérance civile et religieuse contre le fanatisme, l'inoculation contre ses détracteurs, la liberté du commerce des grains; il attaque le monopole de la Compagnie des Indes; réplique aux anti-philosophes; il prend partie, dans ses lettres à lord Shelburne, pour les Insurgeants d'Amérique, traduit Jefferson en 1785, etc.

Comment expliquer une activité aussi diverse et aussi intense, qui fait de l'abbé Morellet le reflet vivant des préoccupations de son époque?

Par sa fréquentation assidue des Salons de madame Geoffrin, de Mlle de Lespinasse, de M^{me} Helvétius, de la "synagogue" du baron d'Holbach et du Grandval, M. se tient "au courant" de ce qui advient de plus neuf dans les domaines littéraires, économiques et politiques. Il entretient un large réseau d'amitiés et de correspondances, en France et à l'étranger. Avec une facilité de style qui exclut la profondeur, mais non l'élégance, l'abbé écrit le plus souvent à la demande de ses amis et de ses relations (Turgot, les Trudaine, Suard, Malesherbes, etc.). La plus grande part de ses travaux, notamment l'entreprise inachevée du Dictionnaire du Commerce, répondent à une demande des milieux que fréquente Morellet.

En publiant le Dictionnaire de Commerce, Morellet aurait vraisemblablement transmis son nom à la postérité. S'il reste pour nous davantage un polémiste de talent

(2) - Lettre écrite vers le 15 novembre 1766. Lyon, Biblioth. municipale, MS. 2577. Il s'agit d'une copie du 18^e s., publiée par Paul Le Clerc : "Unpublished letters from Morellet to Voltaire" in Studies on Voltaire... 106 (1973), p. 69.

III.

qu'un économiste, c'est parce qu'il s'est laissé distraire du travail de longue haleine du Dictionnaire, plus soucieux de réagir à l'actualité immédiate et aux urgences du moment. Mais, économiste ou polémiste, l'abbé Morellet reste, au rang modeste qui est le sien, l'un des "apôtres de la raison". (3)

On pourra juger sur pièces, au moyen du dossier que nous présentons, dans quelle mesure l'abbé y réussit. Notre projet, dans ce travail, était de former, selon l'expression de M. Daniel Roche, une sorte de "biblio-intellectualo-graphie" de l'abbé Morellet de 1756 à 1775. Nous avons tenté de replacer chaque écrit dans son actualité littéraire, et de suivre les réactions provoquées chez les contemporains, en dépouillant quelques correspondances, périodiques et mémoires. Il va de soi que ce dépouillement n'est pas exhaustif, et qu'on pourrait trouver d'autres sources, notamment périodiques ou manuscrites. Nous avons dû borner notre travail à une vingtaine de titres des années 1756-1775. (Plus deux ouvrages de 1787 se rapportant directement à la Compagnie des Indes). Nous espérons ~~que~~ cependant obtenir un ensemble suffisamment cohérent et reflétant les divers aspects de l'activité littéraire de l'abbé Morellet pour cette période.

Dans les notices bibliographiques, nous localisons un exemplaire de la première édition. Une étude de bibliographie matérielle pourrait seule déterminer les différents états et émissions d'une édition. Une chronologie et un "Tableau systématique des écrits de M.", donneront une vue d'ensemble de l'oeuvre de l'abbé Morellet.

Nous remercions ici M^{me} Merland et M. Daniel Roche, dont les conseils et les encouragements nous ont été fort utiles pour ce travail.

(3) - "Il n'appartient pas à tout le monde comme à vous de faire entendre sa voix à toute l'Europe pensante. Mais je fais dans ma sphère étroite le peu de bien que je puis." Ibid., p. 67.

CHRONOLOGIE DE LA VIE ET DES OEUVRES
DE L' ABBÉ MORELLET

1727. - 7 mars. Naissance à Lyon d'André Morellet, d'un père marchand papetier, et l'aîné d'une famille de quatorze enfants.

Etudes au Collège des Jésuites de Lyon.

1741. - Etudes au Séminaire des trente-trois à Paris, puis au Collège de Navarre.

1748-1752. - Morellet est admis après concours, dans la Maison de Sorbonne. Etudes théologiques en vue de la licence.

1750. - Seconde année de licence. Liaison avec Turgot et avec Loménie de Brienne, ses condisciples. Goût pour la dispute, et passion pour la lecture. L'abbé de Prades lui fait rencontrer Diderot, dès 1751.

1752. - M. achève sa licence de théologie "avec quelque distinction". Mais manquant de moyens pour "courir le doctorat", il devient précepteur du fils de M. de La Galaizière, chancelier de Lorraine. Il accompagne son élève en Italie.

1754. - M. fait la connaissance de d'Alembert.

1755. - Connaissance de l'économiste de Gournay, puis de l'intendant des Finances Trudaine et de son fils, Trudaine de Montigny, par l'intermédiaire de Turgot. Relations avec Malesherbes.

1755-1759. - Correspondance avec Nicolas-Antoine Boulanger.

1756. - Petit écrit sur une matière intéressante.

1756-1758. - Collaboration à l'Encyclopédie (théologie).

1758. - Réflexions sur les avantages de la libre fabrication... Connaissance d'Helvétius.

1758-1759. - Voyage en Italie avec son élève l'abbé de La Galaizière.

1758, aout. - M. passe par Genève pour voir Voltaire. Passage par Rome, Bologne, Florence, Venise, Naples.

1758, décembre. - Séjour à Padoue où M. rencontre le célèbre musicien Tartini.

1759, janvier-février. - A Milan, M. rédige De l'expression en musique qu'il publiera en 1771.

1759, mars. - Retour en France. L'abbé de La Galaizière entrant au Collège de Bourgogne pour y soutenir sa thèse et se préparer à faire sa licence en Sorbonne, Morellet devient plus libre, et se consacre à son occupation favorite, les études d'économie publique. - Introduit par Trudaine de Montigny, M. entre dans le salon de Madame Geoffrin.

1760. - Les Si et les Pourquoi . - La Prière universelle.

1760, 2 mai. - Première de la pièce de Palissot, Les Philosophes.

1760, 20 mai. - Mise en vente de la Préface de la comédie des Philosophes, de M.

II juin. - Par lettre de cachet, M. est embastillé.

30 juillet. - M. sort de la Bastille.

1760-1791. - M. fréquente le Salon de M^{me} Helvétius.

1761. - Par M. de Montigny, M. connaît M^{me} Belot, la traductrice de David Hume, et fréquente le Salon de Mlle de Riaucourt. Rencontre de Chastellux, puis de Buffon, de la comtesse de Boufflers. Fréquentation du cercle du baron d'Holbach.

1762. - 19 février. - M. avoue être l'auteur du Manuel des inquisiteurs (d'après Bachaumont).

Mémoire des fabricants de Lorraine et de Bar...

1764. - Fragment d'une lettre sur la police des grains.

M. publie les Réflexions sur les préjugés de Gatti.

1765. - Observations sur une dénonciation de la Gazette littéraire

1765. - Connaissance de M. et Mme Necker. Celle-ci s'adresse à Morellet, Marmontel et Raynal pour "jeter les fondements de sa société littéraire". "On choisit un jour (le Vendredi) pour ne pas se trouver en concurrence avec les lundis et les mercredis de Mme Geoffrin, les mardis d'Helvétius, les jeudis et les dimanches du baron d'Holbach." (Mém.)

1766. - Traduction du Traité des délits et des peines de l'italien Beccaria. Celui-ci vient à Paris sur les instances de Morellet, accompagné par le comte Verri. Correspondance de M. avec Beccaria, le comte Verri et David Hume.

1769. - Mémoire sur la situation actuelle de la Compagnie des Indes. Juin 1769. 2^o éd. augm. en septembre. Prospectus d'un nouveau dictionnaire de commerce. - 23

1769, 30 septembre. - M. vient de faire paraître son Examen de la réponse de M. N^o... (d'après Bachaumont) → 20

1770. - 14 juillet. - Un arrêt inspiré par Terray, Contrôleur général des Finances, interdit la sortie des grains hors du royaume. Maintenu en droit, la liberté du commerce des grains se trouve de fait supprimée. 24 décembre. - Chute du ministère Choiseul.

1771. - Traduction des Recherches sur le style de Beccaria. - Observations sur un ouvrage intitulé Traité du mélodrame. - De l'expression en musique. → 17

1772, avril-octobre. - Séjour de M. en Angleterre, invité par lord Shelburne. Rencontre de Benjamin Franklin et de l'acteur Garrick.

1774, 24 août. - Turgot, après un passage de six mois au Ministère de la Marine, est Contrôleur général des Finances.

13 septembre. - Arrêt de Turgot qui rétablit la liberté du commerce intérieur des grains.

VI.

- 1774, 20 décembre. - La Réfutation par M. des Dialogues sur le commerce des bleds de Galiani, imprimée depuis 1770, sort de la Bastille (d'après Bachaumont).
1775. - Réflexions sur la liberté d'écrire et d'imprimer dans les domaines de l'administration...
- 8 février. - La Théorie du paradoxe de M. vient de paraître (d'après Bachaumont).
- début mai. - Parution de De la législation et du commerce des grains, de Necker. - Analyse de l'ouvrage intitulé De la législation et du commerce des grains, par M.
- 6 juin. - La Réponse sérieuse à M. Doo... est parue (d'après Bachaumont). *L'ingue*
- juin. - Séjour de M. à Ferney chez Voltaire.
- juin 1775-février 1776. - Correspondance entre Voltaire et M., relative à l'affranchissement fiscal du pays de Gex
1776. - M. passe l'automne à Brienne, chez Loménie de Brienne. Il y traduit la Richesse des nations d'Adam Smith (non publié).
1777. - Querelle entre gluckistes et piccinistes : M. prend parti pour Piccini avec d'Alembert, Marmontel, Chastellux, etc. - contre l'abbé Arnaud et Suard.
- 28 septembre. - Mariage de Marmontel avec la nièce de M.
- 6 octobre. - Mort de Mme Geoffrin qui laisse une rente de 1275 livres à M., comme à d'Alembert et à Thomas.
- Portrait de Madame Geoffrin, par M.
1778. - Été et automne passés au château de Brienne.
1783. - Lord Shelburne, premier ministre anglais, fait obtenir à M. une abbaye, et une pension de 4000 livres.
1785. - 28 avril. - M. est élu de l'Académie Française.
- 16 juin. - Séance publique de l'Académie; discours de réception de l'abbé Morellet, et Réponse du marquis de Chastellux publiés in Discours prononcés dans l'Académie française... 1785. - Les guichets.
1786. - Trad. des Observations sur la Virginie de Jefferson Amitié avec Franklin.
1787. - Mémoires relatifs à la discussion du privilège de la nouvelle compagnie des Indes. - Réponse précise au Précis pour les actionnaires...
1788. - Observations sur le projet de former une assemblée nationale... (M. est d'avis que le tiers doit avoir une représentation double).
- juin. - M. devient titulaire d'un bénéfice, le prieuré de Thimer. Il possède ainsi 15000 livres en tout.
- 21 décembre. - Projet de réponse à un mémoire répandu sous le titre de Mémoire des princes...
- Conseils de M. au Cal de Brienne, alors ministre des Finances et membre de l'assemblée des notables.
1789. - Avis aux faiseurs de constitutions (publié par M. sous le pseud. de B. Franklin, v. Quérard).

VII.

- 1789, février. - Lettres à la noblesse de Bretagne...
 aout. - Lettre écrite à l'occasion de l'ouvrage intitulé Examen du gouvernement d'Angleterre.
 septembre. - Réflexions du lendemain... (sur les biens ecclésiastiques). Décembre. - Moyen de disposer utilement pour la nation des biens ecclésiastiques.
 Connaissance de l'abbé de La Roche et de Cabanis.
1790. - Mémoire des députés de la villa de Tulle,
 relatif aux troubles du Bas-Limousin (omis par Cioranescu).
1791. - Préservatif contre un écrit intitulé Adresse à l'Assemblée Nationale sur la liberté des opinions
 (contre J.-A. Naigeon qui propose à l'Assemblée l'abolition du christianisme...). - De l'Académie française (défense de la "vieille dame", malmenée par l'académicien Chamfort.)
1792. - mai. - Polémique sur la propriété, avec J.-P. Brissot, dans le Journal de Paris (suppléments aux N° 24 (1792) et 30 (1792)). - 10 aout. - La royauté abolie, M. reste dans Paris.
1793. - aout. - Sauvetage par M. des Registres de l'Académie. - 8 aout. - Suppression des académies sur le rapport de Grégoire à la Convention.
1794. - A la chute de Robespierre, M. publie divers ouvrages en faveur des parents d'émigrés :
 fin décembre. - Le Cri des familles...
1795. - 10 germinal an III. - La Cause des pères...
 mai. - Observations sur un article du Journal de Paris...
 - Supplément à la Cause des pères. - Nouvelles réclamations...
1796. - Dernière défense des pères et des mères (datée du 12 nivôse an IV). - Appel à l'opinion publique du jugement du conseil des Cinq-cents...
 28 ventôse an IV. - Lecture au conseil des Cinq-cents de la Discussion du rapport de P.J. Audoin, sur les pères et mères d'émigrés... - Mémoire pour les citoyennes Trudaine... - Leçons de grammaire à un grammairien.
 - Pensées libres sur la liberté de la presse...
1797. - A peu près ruiné (son revenu réduit à 1200 livres) Morellet doit entreprendre des travaux de librairie. Ce sont des traductions de l'anglais : livres d'histoire, de voyages, romans noirs (parmi ceux-ci, Le Moine de Lewis, et L'Italien ou le Confessionnal des pénitents noirs d' Ann Radcliffe, v. Mém. II, 71-74).
1798. - Observations sur la loi des otages...
1800. - Mémoire pour les citoyens Bossange, Masson et Bosson, libraires... (contre la contrefaçon du Dictionnaire de l'Académie).

VIII.

1803. - 23 janvier. - (3 pluviôse an XI). - Réorgani-
sation de l' Institut National, créé en 1795 par le
Premier Consul. - 8 pluviôse an XI. - Morellet est
nommé membre de l'Institut, Classe de langue et de
littérature françaises où il s'occupera surtout de la
rédaction du Dictionnaire. - Conversation avec
Bonaparte au palais des Tuileries (Ném. II, 121 s.)
- Du Projet annoncé par l'Institut national de conti-
nuer le dictionnaire de l' Académie française. -

Observations critiques sur le roman intitulé Atala.
1805, 6 mars (15 ventôse an XIII). Réponse de M. au
discours de La Cretelle in Discours prononcés dans la
séance publique de l'Institut national pour la réception
de M. de La Cretelle.

31 juillet. - M. prononce l' Eloge de M. Marmontel,
publié la même année. - Il est élu secrétaire de la
commission du Dictionnaire à l'Institut.

1806. - mai. - Nommé membre de la Légion d'honneur.
Connaissance de Madame de Staël. - Quelques réflexions
sur un article du Journal de l'Empire (réponse à un
article diffamatoire).

1807. - Observations sur un ouvrage anonyme...

1808. - M. est nommé par un sénatus-consulte, membre
du corps législatif pour le département de la Seine,
le 17-18 février.

25 octobre. - De cette date au 13 juillet 1815, jour
de la dissolution de la chambre par Louis XVIII, M. est
sans interruption membre du corps législatif et de la
chambre des députés. -

Lettre au rédacteur des Archives littéraires...

1814. - Accident de voiture de M. qui lui brise la cuisse.

1817. - "Opinion de M. Morellet sur le Génie du chris-
tianisme" in Observations critiques sur l'ouvrage inti-
tulé le Génie du christianisme par M. de Chateaubriand...

/ par le comte Daru, Laoretelle, Morellet, Regnaud de
Saint-Jean d'Angély, l'abbé Sicard, Lemercier.

1818. - Mélanges de littérature et de philosophie du
dix-huitième siècle, 4 vol. (recueil par M. de ses
principaux opuscules publiés, quelques inédits).

1819, 12 janvier. - Mort d'André Morellet, à Paris.

1821. - Mémoires inédits de l'abbé Morellet... 1^{ère} éd.

1822. - Mémoires..., deuxième édition augmentée.

I. Petit écrit sur une matière intéressante. -
A Toulouse: chez Pierre l'agneau, 1756.- 38p.;⁸
Par M. d'après Mém. - Adresse fictive d'après
Weller II, 146.

Lyon, BM. 377920

Premier opuscule connu de l'abbé Morellet, le Petit écrit a été fait "à l'occasion de quelques persécutions exercées contre les protestants du midi", et sur la demande d'un avocat languedocien (Mém. I, 40). "Je fis une plaisanterie dans le genre de celles de Swift, écrit M. : j'exagérais les principes de l'intolérance, où plutôt j'en poussai les conséquences jusqu'où elles doivent aller. Cette plaisanterie eut quelques succès dans le temps" (Ibid., id.). En effet, dans la Correspondance littéraire du 1er Novembre 1756, Grimm donne un jugement assez favorable de cette plaisanterie:

"A propos de la tolérance des protestants il a paru, écrit-il, une brochure assez plaisante sur ce sujet, intitulée Petit écrit sur une matière intéressante. C'est une assez bonne plaisanterie des intolérants. L'auteur suppose que le roi va faire, en Amérique, la conquête des colonies anglaises, et comme elles sont habitées par des hérétiques, il propose les moyens les plus doux, à ce qu'il dit (comme la prison, la violence, le feu, etc.), pour obliger tous ces peuples de rentrer dans le giron de l'Eglise. (...) On m'a assuré que l'auteur du Petit écrit était docteur en Sorbonne. Il faut tout espérer si la bannière de la philosophie peut jamais percer dans les réduits obscurs de la théologie et de ses docteurs". (Corr. litt. III, 310-311).

Grimm ne fut pas seul, parmi les "philosophes", à espérer beaucoup des talents de polémiste et d'ironiste de Morellet, puisque, nous dit celui-ci, "D'Alembert et Diderot furent ravis de voir un prêtre se moquer des intolérants, persuadés qu'ils étaient, qu'on ne pouvait être tolérant sans abandonner les principes religieux, en quoi je leur soutenais toujours qu'ils se trompaient, et que la tolérance était dans l'Évangile" (Mém. I, 40). C'est à cet hardi défenseur des idées de tolérance que Diderot et d'Alembert donnent à rédiger plusieurs articles de théologie pour l'Encyclopédie. (v. Annexe N° I).

2. Réflexions sur les avantages de la libre fabrication et de l'usage des toiles peintes en France, pour servir de réponse aux divers

mémoires des fabriquans de Paris, Lyon, Tours, Rouen, etc. sur cette matière.- A Genève; et se trouve à Paris : chez Damonville, 1758. - VIII-228p. ; I2°.

Par M. d'après Mém.

Paris, BN., V. 25704.

874 808 727

Dans cet ouvrage qui vient en tête de tous ses écrits économiques, Morellet prend la défense de la liberté du commerce et de l'industrie, contre tout privilège et tout monopole. Les premières toiles peintes, tissus de chanvre, de lin ou de coton à ramages imprimés, avaient été importées des Indes au début du dix-huitième siècle. Puis des imitations, fabriquées en France et surtout en Angleterre et en Hollande, eurent lieu. Aux fins de protéger les tissus "vraiment français" de soie, de laine et de coton, les corps de commerçants, jaloux de leurs privilèges, firent interdire par le gouvernement la fabrication des toiles peintes en France et leur importation. C'est à la demande de l'intendant des finances Trudaine de Montigny, dont il a fait connaissance en 1755 (Mém. I, 38-39) que M. étudie cette question. L'effet des Réflexions est immédiat puisqu'en mars 1758, un arrêt du Conseil de commerce donne gain de cause aux partisans de la libre fabrication. "Un arrêt du conseil, écrit M., qui établit cette liberté sans qu'elle ait jamais été violée depuis, fut en grande partie le fruit de mon travail" (Mém. I, 43).

Mais l'intérêt plus général de cet écrit de commande, c'est-à-dire la question de la liberté du commerce, n'échappe pas à Grimm qui note dans son ordinaire du 1er juin 1758: "Il n'y a point de question qui soit plus évidente et plus démontrée que celle de la liberté de commerce (...) Il faut le dégager de toutes entraves, il faut abolir tous les règlements qui le concernent (...) Dans cette suspension actuelle du gouvernement à l'égard des toiles peintes, M. l'abbé Morellet a cru devoir plaider en faveur de la liberté et du sens commun, contre l'absurdité des fabriquans d'étoffe de soie et de coton, et de leurs fauteurs (...;) Quoiqu'elle [sa brochure] paraisse faite avec beaucoup de précipitation et qu'elle soit fort négligée, on la lit avec plaisir parce qu'elle soutient une bonne cause" (Corr. litt. IV, 4).

Les Réflexions produisirent plusieurs réfutations anonymes, en voici deux exemples: a) Examen des effets que doivent produire dans le commerce de France, l'usage et la fabrication des toiles peintes ... - A Genève; et se trouve à Paris : chez la veuve Delaguette,

1759. - et b) Réflexions sur différens objets du commerce, et en particulier sur la libre fabrication des toiles peintes. - A Genève : [s.n.], 1759.

D'autre part, en octobre 1758, le Mercure de France publie contre l'ouvrage une analyse critique très détaillée et de caractère technique, que M. attribue à l'anti-philosophe Moreau (Jacob-Nicolas, l'auteur des cacouacs). Chastellux aurait selon M. (Mém. I, 44-45), publié en mai 1759, une réplique qu'on ne trouve pas dans le Mercure à cette date.

3. Les Quand, notes utiles sur un discours prononcé devant l'Académie française, le 10 mars 1760. - Sixième édition augmentée des Si et des Pourquoi. - A Genève : [s.n.], [1760]. - 20 p.; 12°. Les Quand sont de Voltaire, les Si et les Pourquoi de M. d'après Bengesco. - Voltaire, bibliographie de ses oeuvres. - 1760 d'après Bengesco. - Impression en lettres rouges.

BN. Paris, Z. Bengesco 274.

contenu

Bengesco, citant Barbier, signale une édition séparée des deux opuscules de M. : Les Si; les Pourquoi. - Lyon : Jean-Marie Bruyset, 1760. - 12°. Nous n'en avons pas vu d'exemplaire.

4. La Prière universelle, traduite de l'anglois de Mr. Pope, par l'auteur du discours prononcé le 10 mars à l'Académie française. - Edition conforme à celle qui a paru en 1740 sous le nom de Londres chez Paul Vaillant, in 4°. - [Lyon] : [Jean-Marie Bruyset], 1760. - 16 p.; 8°.

Traduction de Lefranc de Pompignan, et commentaire de chaque quatrain par M. d'après Mém. - Lyon : Jean-Marie Bruyset d'après Mém. (I).

Paris, BN, Z.23806 (I).

BN. 810 961

(I) Au sujet de la Vision de Palissot, M. écrit les lignes suivantes qui sont précieuses pour identifier lieu d'édition et éditeur des trois publications clandestines de 1760: "Je portai (...) mon papier à d'Alémbert et à M. Turgot, mes seuls confidents. Ils le trouvèrent fort bon. M. Turgot me le fit contresigner, et je l'envoyai à Lyon, à Jean-Marie Bruyset, libraire, mon compatriote et mon ami. C'était lui qui m'avait déjà imprimé les Si et les Pourquoi, et la Prière universelle" (Mém. I, 91).

Brillants et spirituels, ces trois morceaux placent d'emblée Morellet, bientôt surnommé plaisamment "mords-les" par Voltaire, au coeur de la mêlée philosophique la plus actuelle. Déjà rendu dévôt et courtisan par le désir d'entrer à l'Académie, le poète-marquis Lefranc de Pompignan voulait maintenant être appelé à l'éducation du Dauphin. En pensant faire sa cour à Versailles et à l'Archevêché, il transforme donc son Discours de réception à l'Académie, en une véritable harangue anti-philosophique. " Il insultait, écrit M., en les désignant sans équivoque, ses nouveaux confrères, M. d'Alembert, M. de Voltaire, M. de Buffon, et en général tous ceux qu'on appelait, en ce temps-là, philosophes." (Mém., I, 89).

La réplique ne se fit pas attendre longtemps puisque, dit M., "M. de Voltaire envoya de Genève dix ou douze jours après cette équipée, les Quand; cette plaisanterie réussit, et je m'imaginai qu'il fallait faire passer M. de Pompignan par les particules. Je fis les Si et ensuite les Pourquoi..." (Ibid., id.).

Voltaire ayant donné l'exemple, cela devint vite une mode de faire passer Lefranc par les particules. Parmi cette violente pluie de conjonctions, d'Alembert distingue, dans une lettre à Voltaire du 26 mai 1760, les écrits de M.: "Je vous remercie des Pour, qui, quoi, que, quand, quel, &c; mais il y a des si et des Pourquoi qui valent mieux que tout cela; peut-être vous les à t'on envoyés? (2)" Le 10 juin, Voltaire répond: "Mon cher philosophe et mon maître, les si, les pourquoi sont bien vigoureux. Les remarques sur la prière du déiste, fines et justes; cela restera.(3)" Ces pièces nous restent, en effet, un peu grâce à Voltaire qui les a jugées dignes de figurer aux côtés de ses facéties.

(2) - Best., t.42, p.69, lettre 8196. D'Alembert insiste dans sa lettre du 31 mai au même (Best., t.42, p. 79, lettre 8206). Voltaire semble aussi avoir tenu compte du jugement de d'Alembert en faisant rééditer à Genève les Si et les Pourquoi avec ses propres Quand, parus précédemment.

(3) - Best., t. 42, p. 104, lettre 8223. La plupart des pièces contre Lefranc et Palissot ont été éditées et préfacées par Voltaire dans le Recueil des facéties parisiennes pour les six premiers mois de l'an 1760. -

[Genève : s.n., 1760; exemplaire à Lyon, B.M., 810061. Pour plus de détails v. Bengesco.

Cependant Lefranc, cet apologiste zélé de la religion officielle, avait traduit en 1740 une oeuvre d'inspiration déiste, la Prière universelle de Pope. Et cette traduction l'avait fait, semble-t-il, suspendre de ses fonctions de Premier président de la Cour des Aides de Montauban. Voltaire n'avait pas manqué, dans les Quand, de relever cette contradiction évidente d'un Lefranc successivement déiste et bigot. "Quand on a traduit et même outré la Prière du Déiste composée par Pope; quand on a été six mois privé de sa charge en province pour avoir envenimé et traduit cette formule du déisme..., c'est insulter à toutes les bienséances de se donner les airs de parler de religion."

C'est cette traduction ancienne que M. annote et fait rééditer sous cette forme, par Jean-Marie Bruyset. L'accueil de la Correspondance littéraire est favorable:

"Comme tout ce qui regarde M. Le Frano de Pompignan est devenu extrêmement intéressant depuis son discours du 10 mars, on a réimprimé la Prière universelle de Pope, traduite jadis par M. de Pompignan en vers bien plats et bien pauvres. On y a ajouté des notes remplies d'esprit et de sel: à quelques longueurs et à quelques lignes entortillées près, cette brochure paraît un chef-d'oeuvre de plaisanterie. Il faut convenir que M. de Pompignan paie cher la gloire d'avoir prêché les incrédules en pleine Académie." (4)

En effet, devenu ridicule aux yeux mêmes de ses premiers partisans par la pluie continue de pamphlets et de facéties déclenchée par Voltaire, ce "pauvre diable" de Lefranc fut obligé de retourner dans sa province de Montauban (5).

Après avoir défendu les philosophes contre Lefranc, M. allait aussi attaquer Palissot.

(4) - Corr. litt., IV, 268 du 1er aout 1760. L'édition collective des Quand de Voltaire avec les SI et les Pourquoi avait été signalée le 15 mai 1760 (Corr. litt. IV, 237).

(5) - Mém. I, 89. V. aussi F. Albert Buisson. - Les Quarante au temps des lumières. - Paris : Fayard, 1960 p. 31-42.

5. Préface de la comédie des Philosophes. On la vend séparément. - A Paris [Lyon] : chez l'auteur de la comédie [Jean-Marie Bruyset], 1760. - 20 p.; 12°.

Le titre de départ porte: Préface de la comédie des Philosophes ou la vision de Charles Palissot. - Par M. d'après Mém. - Lyon : Jean-Marie Bruyset d'après Mém. I, 91.

Paris, B.N. Yf. 12271.

B.N. 8 10 661

*à travers
alternatif* (C'est cet écrit, désigné le plus souvent par son complément de titre) "la Vision de Palissot", qui fit en 1760 la célébrité de M.. Palissot venait de faire représenter, avec des appuis à la cour, sa comédie des Philosophes dans laquelle Helvétius, Rousseau, Diderot, d'Alembert, etc. sont tous, excepté Voltaire qu'il ménage, "traduits sur la scène comme des coquins, ennemis de toute autorité et destructeurs de toute morale" (6). M. assiste, nous dit-il, à la seconde représentation et sous l'effet de la colère qu'elle suscite en lui, il écrit "d'un trait et pendant une grande partie de la nuit" la Préface. Turgot et d'Alembert approuvent tout-à-fait le papier de M. qui est encore confié à l'éditeur lyonnais Bruyset.

Lisant la Préface qui lui a été envoyée par Palissot "de la part de l'auteur" anonyme, la princesse de Robecq, protectrice de Palissot, s'y trouve cruellement calomniée par ~~l'auteur~~ l'alinéa suivant:

" Et l'on verra une grande dame bien malade désirer pour toute consolation avant de mourir, d'assister à la première représentation et dire: c'est maintenant, Seigneur, que vous pouvez laisser aller votre servante en paix, car ses yeux ont vu la vengeance." Sur sa plainte, la princesse obtient une lettre de cachet qui fait mettre l'abbé Morellet à la Bastille.

Cependant l'abbé avait eu le temps de prendre la mesure du succès public que remportait sa facétie: "on la lisait partout, écrit-il; et aux Tuileries et au Palais-Royal, on voyait des groupes de lecteurs riant aux éclats" (Mém. I, 91).

La correspondance de Voltaire permet de suivre l'histoire de cette brochure. Ainsi le 31 mai 1760, d'Alembert écrit à Voltaire: "Il vient de paroître

(6) - Mém. I, 90. Les Philosophes, comédie en trois actes, .../ par M. Palissot de Montenoy, a paru à Paris en 1760.

une brochure intitulée, la vision de Palissot, dont ses protecteurs sont encore plus fâchés que lui. On se l'arrache, & les protecteurs ont fait mettre le vendeur en prison." (7) Au même, le II juin 1760, alors que Morellet est sur le point d'être arrêté, d'Alembert écrit: "On vient de mettre en prison le libraire qui a vendu la vision de Palissot, on cherche l'auteur, et on parle de le mettre à Bicêtre; je prétends que c'est apparemment pour qu'il écrive plus à son aise la vie de Palissot, sur laquelle il doit trouver d'amples mémoires dans les grandes chroniques de la maison. Il sera à portée des Registres, et pourra les compulsier" (8).

Faute d'être mis à Bicêtre, c'est à la Bastille que M. se trouve enfermé, et, le 16 juin 1760, d'Alembert parle ~~aussi~~ de M. à Voltaire comme d' "un homme de beaucoup d'esprit, cy devant théologien ou Theologal de l'Encyclopédie (...). Au reste, il est traité à la Bastille avec beaucoup d'égards et de ménagemens; tout Paris crie, tout Paris s'intéresse pour lui, il y a apparence que sa captivité ne sera ni longue ni fâcheuse; et il lui restera la gloire d'avoir vengé la philosophie contre les Palissots mânes et femelles, contre les Palissots de Nancy et ceux de Versailles." (Best. t.42, p. 121-122, lettre 8234).

Barbier dans sa chronique, à la date de juin 1760 exprime des idées semblables: l'abbé est non-seulement un homme d'esprit, mais un homme profond, et il ne doit pas demeurer longtemps à la Bastille: "L'abbé Morellet, (est un) homme d'un génie supérieur, qui n'a pas trente-cinq ans, et qui a fait dans l' Encyclopédie de très-grands articles de théologie, comme Foi, Fils de Dieu, Fatalité. Il est même surprenant que cet homme profond, qui a fait des articles aussi sérieux, ait pu faire avec autant de délicatesse un ouvrage de pure plaisanterie, tel que les Visions de M. Palissot (sic) sur sa comédie, pour venger un peu les écrivains célèbres de l' Encyclopédie."

(7) - Best., t; 42, p. 79, lettre 8206.

(8) - Ibid., t. 42, p. 108, lettre 8225. - Dans ses Mémoires, M. indique que les attaques personnelles de la Préface, visant Palissot qu'il ne connaissait pas, ont leur source dans des renseignements fournis par La Condamine. Cela permet de souligner l'aspect collectif du travail de M. (La Condamine est l'auteur des Quand adressés au sieur Palissot, repris dans le Recueil des facéties parisiennes..., d'après Bengesco).

Or, M. l'abbé Morellet a été arrêté et est maintenu à la Bastille pour ce petit ouvrage; mais on dit qu'il a des connaissances très-décidées pour le commerce, et qu'il est réclamé vers le ministère, par M. les intendants du commerce, comme homme très-utile. En sorte que l'on compte qu'il ne restera pas longtemps à la Bastille pour pareille misère." (9).

Cette "misère", c'est-à-dire le fait d'avoir "mal parlé" d'une princesse mourante, est pour Voltaire une atrocité impardonnable, un trait révoltant et indécent. "Il n'est pas permis, écrit-il, d'insulter à une mourante (lettre du 12 juin 1760). A quoi d'Alembert répond, le 16 juin: "Ce n'est pas tout d'être mourante; il faut encore n'être pas vipère... Vous ignorz sans doute avec quelle fureur et quel scandale Mme de Robecq a cabalé pour faire jouer la pièce de Palissot... Quand on est atroce et méchante à ce point, on ne mérite, ce me semble, aucune pitié." (10).

Quoi qu'il en soit, M. est libéré le 30 juillet, grâce à diverses interventions, ~~grâce~~ mais surtout, semble-t-il, grâce à celle de Rousseau qui a intercédé auprès de la Maréchale de Luxembourg, belle-mère de Mme de Robecq. (II)

Comme le prévoyait l'abbé dans sa prison, son incarcération, loin de le faire oublier des parisiens et des philosophes, eut pour effet d'augmenter sa gloire littéraire. " Je voyais, écrit-il, quelque gloire littéraire éclairer les murs de ma prison: persécuté, j'allais être plus connu. Les gens de lettres que j'avais vengés, et la philosophie dont j'étais le martyr, commenceraient ma réputation. Les gens du monde qui aimaient la satire, allaient m'accueillir

(9) - Barbier (Edouard-Jean-François). - Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV. - Paris: Jules Renouard, 1856; t. IV, p. 352-353.

(10) - V. Best, t. 42, lettres 8223, 8226, 8243, 8269, 8323, etc. dans lesquelles Voltaire condamne l'audace échappée de la plume de M. L'auteur même reconnaît dans ses Mémoires, cet excès qu'il a corrigé en rééditant la Vision de Palissot dans ses Mélanges de 1818 (Mél. t.II, p. I-12).

(II) - Mém. I, 93. - V. la Correspondance complète de J.-J. Rousseau. - Edition critique et annotée par R.A. Leigh. - Genève; Madison (publ. en cours); t. VII lettres 1074 à 1078. Mise au point par R.A. Leigh sur la part prise par Rousseau à la libération de M.

mieux que jamais" (Mém. I, 99). Les prévisions de M. étaient justes, et ses espérances semblent s'être réalisées parfaitement.

6. Le Manuel des inquisiteurs à l'usage des inquisitions d'Espagne & du Portugal, ou Abrégé de l'ouvrage intitulé Directorium inquisitorum, composé vers 1358 / par Nicolas Eymeric, ... On y a joint une courte histoire de l'établissement de l'inquisition dans le royaume de Portugal / tirée du latin de Louis à Paramo. - A Lisbonne [Paris] : [s.n.] , 1762. - 198-[4] p.; 12°.

M. éditeur et traducteur d'après Mém. - Paris d'après Weller II, 163.

Lyon, B.M.; 380858.

Les Mémoires de M. nous renseignent abondamment sur la genèse de cet ouvrage curieux. Au cours de son voyage en Italie de 1758, M. avait fortuitement découvert dans une bibliothèque romaine, le traité latin du grand inquisiteur Nicolas Eymeric. Ce traité composé à Avignon vers 1376 (et non 1358), et qui servait depuis de guide aux inquisiteurs, a été lu et traduit par M. sur l'édition in-folio de Rome, 1578 (II bis).

M. cependant a soumis la forme de l'ouvrage à quelques modifications. "Cette lecture, écrit-il, me frappa d'horreur; mais c'était un in-folio énorme, qu'on ne pouvait faire connaître que par échantillon. J'imaginai d'en extraire, sous le titre de Manuel des inquisiteurs, tout ce qui me paraissait le plus révoltant; et, avec un peu de peine, je vins à bout de donner un corps et une forme à toutes ces atrocités éparses. Je les rangeai selon l'ordre de la

(II bis) - Mém. I, 60. - Nous disposons d'une traduction récente du Directorium... : Le Manuel des inquisiteurs / Nicolau Eymeric; [gloses de] Francisco Peña; introd., trad. et notes de Louis Sala-Molins. - Paris; La Haye: Mouton, 1973. - (Le Savoir historique; 8). - Le traité d'Eymeric se présente comme la somme, soigneusement enracinée dans les textes théologiques, conciliaires, bibliques, impériaux et pontificaux, du Droit inquisitorial. Première édition, Barcelone, 1503. Le saint Siège reconnaît le Manuel comme sien en en faisant donner en 1578, une édition minutieusement revue et glosée par F. Peña (D'après L. Sala-Molins qui traduit le texte de l'éd. de Rome, 1585).

procédure, en commençant par l'information, et finissant par l'exécution des condamnés. Je m'interdis toute réflexion, parce que le texte seul suggérait assez celles que j'aurais pu faire." (Mém. I, 60).

"Mon Manuel, ajoute il., n'a paru qu'en 1762, et j'ai dû à M. de Malesherbes la permission de le publier." (Mém. I, 61). C'est donc à la bienveillante complicité du Directeur de la Librairie que nous devons la parution, sous l'adresse piquante de Lisbonne, ce haut-lieu de l'inquisition, du petit indouze d'à peine deux-cents pages que Voltaire avait déjà lu lorsqu'il écrivait aux Délices, le 26 janvier 1762 : "Je suis enthousiasmé du petit livre de l'inquisition; jamais l'abbé Mors-les, n'a mieux mordu, et la préface est un des meilleurs coups de dents qu'ait jamais donné Protagoras." (Best., t. 48, p. 50, lettre 9494 à Thériot).

Le 27 janvier 1762, d'Alembert écrivait à Voltaire : "Vous avez du, mon cher et illustre confrère, recevoir il y a peu de tems par mr. d'Amilaville le manuel des Inquisiteurs, que j'étois chargé de vous faire parvenir. Que dites vous de ce monument d'atrocité et de ridicule, qui rend tout à la fois l'humanité si odieuse et si à plaindre? Il n'y a, je crois, de terme dans aucune langue pour exprimer le sentiment que cette lecture fait naître. On ne peut s'empêcher d'en frémir et d'en rire (I2). L'auteur, ou plutôt le traducteur et l'éditeur utile de cette abomination qu'il étoit si bon de faire connoître, m'a prié de vous présenter son ouvrage de sa part..."

Tout indique donc que la traduction du sinistre Directorium... venait à point, en un siècle où par l'effort conjugué des milieux encyclopédiques et libéraux, les idées de tolérance et d'humanité s'imposaient progressivement.

Et d'Alembert de relever ce "paradoxe" d'un abbé-philosophe: "Admirez, mon cher philosophe, combien la raison gagne de terrain; cet ennemi de la persécution, qui travaille si bien à la rendre ridicule, est un [prêtre?] ci devant Théologien ou Théologal de l'Encyclopédie..." (I3).

(I2) - Citation de Jean-François Regnard, - Les Folies amoureuses II.vi. d'après une note de Best.

(I3) - Best., t. 48, p. 52-53, lettre 9495. Voltaire mentionne encore "l'excellent ouvrage" de M. dans les lettres 9489, 9509, 9519, 9527.

II.

Grimm aussi, dans la Correspondance littéraire du 15 janvier 1762, fait bon accueil au Manuel des inquisiteurs. "Il faut savoir gré à M. l'abbé Morellet d'avoir eu le courage de traduire ce recueil d'abominations du latin barbare de ces fourbes cruels. Il est utile au genre humain qu'on inspire pour ce système atroce une juste horreur à tout être dont la raison n'est pas totalement dégradée." (Corr. litt., V, 21).

7. Réflexions sur les préjugés qui s'opposent aux progrès et à la perfection de l'inoculation / par M. Gatti, ... - A Bruxelles ; et se trouve à Paris, chez Musier fils, 1764. - [8] -239 p.-[1 bl.]; 12°. Rédigé par M. suivant les notes de Gatti d'après Ném.

Paris, B.N., 8° Td.64.I25.

Gatti est l'auteur principal de cet ouvrage, que M. n'a fait que mettre en ordre et rédiger. Cependant il mérite de prendre place ici, car il intervient dans le combat des "philosophes" pour l'inoculation. Vers 1760, qui est partisan des Lumières l'est aussi de l'inoculation. L'introduction aux Réflexions... de Gatti (p. I-12), retrace l'histoire de sa lente pénétration en France, favorisée par Voltaire, par La Condamine surtout, par le duc d'Orléans et le médecin Tronchin. Il serait sans doute passionnant d'établir la bibliographie des principaux écrits des "philosophes" sur cette question, car tous à peu près ont pris position à ce sujet.

Par exemple, Claude-Adrien Helvétius : "Le docteur Gatti, écrit M., avait inoculé les enfants de M. Helvétius; arrivant en France, et sachant fort peu notre langue, il avait besoin de trouver quelqu'un qui rédigeât et exprimât ses idées, neuves alors, et, en même temps, fines et justes. Il s'adressa à moi, et je me chargeai, avec plaisir, de ce travail (...) Les Réflexions furent goûtées du public et des gens de l'art; et peut-être n'ont-elles pas peu contribué à établir et à perfectionner la pratique, même dans les mains de plus d'un médecin qui en avait dit beaucoup de mal." (Ném. I, 145).

Voltaire, à qui sans doute M. avait envoyé le volume, par les soins de Damilaville, n'a pas manqué de donner son opinion : "Vous avez envoyé un livre sur l'inoculation, écrit-il à Damilaville le 7 mai 1764, cela me fait croire qu'elle sera bientôt défendue. O pauvre raison! que vous êtes étrangère

chez les Welches!" (I4). Malgré le scepticisme de Voltaire, et sans doute en partie grâce au dévouement de Morellet, la pratique de l'inoculation a fini par s'établir chez les Welches.

Mentionnons ici brièvement d'autres travaux en faveur de l'inoculation, pour lesquels M. a prêté généreusement son concours. "Je rédigeai pour lui [Angelo Gatti], vers ce temps même, écrit M., une lettre adressée au docteur Roux, notre ami commun, où il fait son apologie tellement quellement." Mém. I, I46). Il s'agit de la

8. Lettre de M. Gatti, ... à M. Roux, docteur-régent de la Faculté de Médecine de Paris, etc.

- [Paris] : [s.n.] , [1763] . - 36 p.; I2°.

Rédigé par M. en collaboration avec Gatti d'après Mém. - Paris, 1763 d'après la lettre datée Paris, 2 aout 1763.

Paris, B.N., 8° Td.64.I22.

(Notice rédigée d'après C.G.E.: nous n'avons pu avoir communication de ce volume.)

M. signale un autre ouvrage rédigé pour Gatti:

9. Nouvelles réflexions sur la pratique de l'inoculation / par M. Gatti, ... - A Bruxelles; et se trouve à Paris : chez Musier fils, 1767. -

[4] -204p.; I2°.

Rédigé par M. pour Gatti d'après Mém.

Paris, B.N., 8° Td 64.I50.

"Les gens de l'art, note M., furent encore plus contents de ce livre que du premier. On peut dire que c'est un manuel de l'inoculateur." (Mém. ,I, I46). L'Année littéraire, par le moyen d'une lettre à Fréron, a rendu compte du manuel : "Cet ouvrage, Monsieur, est écrit, comme le précédent, avec beaucoup de précision, d'ordre et de clarté; les médecins inoculistes n'adopteront peut-être pas les vues du docteur Gatti; il les présente de la manière la plus plausible; mais ses réponses aux objections ne satisfont pas toujours". (Année littéraire, 1767, t.IV, p.I3). Une partie de ce jugement, on l'a vu, s'adresse naturellement à M.

10. Observations sur une dénonciation de la Gazette littéraire faite à M. l'archevêque de Paris. - [Genève]: [Cramer], [1765]. - 63 p. - [1 bl.]; 8°.

Par M., et Genève: Gabriel et Philippe Cramer, 1765, d'après Mém. I, 151.

Lyon, B.M., 377922.

Comme la presque totalité des ouvrages de l'auteur, celui-ci intervient, si l'on peut dire, dans l'actualité intellectuelle immédiate. En 1765, Jean-Baptiste Suard dirige, avec l'abbé Arnaud, la Gazette littéraire de l'Europe (15). Il y a parfois inséré quelques pièces. "Cet ouvrage, écrit en général avec beaucoup de goût et de philosophie, déplaisait aux dévôts, au moins par ce dernier côté. Ils se remuèrent pour en obtenir la suppression." (Mém. I, 151).

En effet, l'archevêque Christophe de Beaumont, met au travail des théologiens qui trouvent dans la Gazette diverses propositions répréhensibles. Celles-ci, recueillies dans un écrit manuscrit intitulé Dénonciation de la Gazette littéraire à l'archevêque de Paris, sont transmises par l'archevêque au protecteur officiel de la revue, le duc de Praslin.

Toujours disponible, et prompt à la riposte, M. se charge, selon son expression, "de donner sur les oreilles au dénonciateur" (Ibid., id.). Sans doute est-ce la preuve d'un grand courage, chez quelqu'un qui avait déjà séjourné à la Bastille...

On est assez bien renseigné sur ce qui concerne l'impression et la diffusion des Observations. Le manuscrit est remis par Damilaville à Voltaire, qui le donne à éditer aux frères Cramer, à Genève. Vers le 2 avril 1765, Voltaire écrit à Gabriel Cramer: "Voicy, mon cher Gabriel, l'ouvrage le plus intéressant pour la philosophie et pour les philosophes, le plus nécessaire, le plus fait pour avoir un prompt débit. Heureusement c'est un ouvrage auquel Mr le Duc de Praslin s'intéressera. On me l'envoie de Paris, et je vous le confie comme à un frère qui va travailler pour les frères. L'entrée dans Paris est sûre. Ne perdez pas un instant; servez-vous d'un caractère un peu moins gros que celui de la destruction. Faites

(15) - Pour la description des collections et leur localisation en France, v. Catalogue collectif des périodiques du début du XVII^e siècle à 1939... - Paris: Biblioth. Nationale, 1967-→, 4 vol., t. 2.

travailler, je vous prie, dès ce jour même." (I6).

On note le zèle, l'empressement de Voltaire, et le fait surtout qu'il ne néglige aucun argument commercial (prompt débit, entrée sûre dans Paris) pour inciter Gabriel Cramer à se hâter de faire imprimer. La "petite batterie ~~dressée~~ dressée contre l'insolence et l'absurdité théologique" de l'abbé Morellet, venait à temps.

César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, et "protecteur" de la Gazette, "s'intéressera", comme dit Voltaire, aux Observations; mais ce sera pour les faire saisir. En effet, écrit le duc au baron de Montpérroux: "Il est aisé de sentir le mauvais effet que produiroit ici (à Paris) la publication d'un pareil libelle." (I7). L'archevêque de Paris ne peut être attaqué. Les ballots de brochures, partis pour Paris, sont donc arrêtés, et quelques exemplaires sont même saisis chez G. Cramer, qui doit finalement, sur l'avis de Voltaire, sacrifier son édition.

Si l'on en croit la Correspondance littéraire, les Observations semblent effectivement avoir été peu diffusées. Grimm note le 1er juin 1765: "M. l'abbé Morellet a fait des Observations (...) qui, faisant une brochure de soixante-trois pages, ont été imprimées en pays hérétique; mais on prétend que l'édition en a été confisquée en arrivant à Paris, de sorte qu'il ne sera pas aisé de se procurer la lecture de ces observations charitables, qui, quoique un peu longues, m'ont paru pour la plupart aussi excellentes que modérées." (Corr. litt. VI, 294)

L'écrit a plu à Buffon, qui déclarait à l'auteur: "sur la tolérance civile des opinions religieuses, il y a huit ou dix pages qui sont bien, et très-bien." (Mém. I, 152-153).

(I6) - Best. t. 58, p.6, lettre II670. V. aussi lettres II684, II724, II729, II772. L'écrit Sur la destruction des Jésuites en France de d'Alembert, a paru fin avril 1765.

(I7) - Best., t. 58, p.110, lettre II755. - Dans une lettre au Duc de Praslin, Voltaire reniera avoir transmis à Cramer le manuscrit des Observations (Best., lettre II777 de mai 1765. V. aussi à ce sujet lettres II771, II776, II783, II951, II967).

II. Traité des délits et des peines, traduit de l'italien d'après la troisième édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur [Beccaria]; avec des additions de l'auteur qui n'ont pas encore paru en italien. - Nouvelle édition plus correcte que les précédentes. - A Philadelphie [Paris; Lausanne] : [s.n.], 1766. - XXXVI-239 p.-[I bl.]; 12°. Par Beccaria (Cesare Bonesana, marquis de) d'après la préface. - Trad. de M. d'après Mém. . - Paris ; Lausanne d'après Veller .
Lyon, B.N., 390306.

Nouvel aspect des intérêts encyclopédiques de l'abbé Morellet, cette traduction de Beccaria est publiée par lui sur l'invitation du Directeur de la Librairie, Malesherbes, qui venait de recevoir l'ouvrage d'Italie. "Cette traduction, dit M., dont il y eut sept éditions en six mois, peut bien être regardée comme un travail utile, si l'on considère qu'elle a contribué à répandre les principes humains de l'auteur (...). L'abolition de la question préparatoire, et le projet d'adoucir les peines et les lois, ont été avant la révolution, les effets de l'impression forte et générale qu'a faite l'ouvrage de Beccaria." (Mém., I, 163).

L'impression a été forte, en effet, et l'ouvrage très discuté. On connaît surtout le commentaire de Voltaire, et des notes marginales de Diderot, reprises dans certaines éditions du Traité.

Venons-en à la traduction. Si Voltaire la trouve bonne (18), elle paraît fort discutable à Diderot et à Grimm. M., dans la préface du livre, déclare en avoir modifié l'ordre des chapitres, aux fins de mettre plus de logique et de clarté dans le plan. Il affirme dans ses Mémoires (I, 164) avoir reçu des lettres de Beccaria approuvant ces changements.

Mais le procédé du traducteur, parfaitement admis par Beccaria même, paraît inadmissible à Grimm qui écrit: "Le traducteur a prétendu que M. Beccaria ne savait pas ordonner ses idées et qu'il avait

(18) - "L'excellent livre des Délits et des peines, si bien traduit par l'abbé Morellet...", écrit Voltaire à Damilaville le 23 juin 1766 (Best., t. 61, p. 162, lettre 12491). - Pour sa part, Bachaumont (II, 306; 29 décembre 1765) trouve la traduction "élégante et énergique".

besoin de lui, abbé Morellet, pour l'ordre dans lequel il fallait les présenter. En conséquence de cette hypothèse, il a non-seulement changé l'ordre et la succession des chapitres, mais il s'est permis de bouleverser toute la contexture de l'ouvrage, d'ôter des passages d'un chapitre pour les transporter dans un autre. Cette témérité n'est en vérité pas digne d'un homme d'esprit." (Corr.litt., VI, 422-423 du 1er décembre 1765). Grimm reproche en outre à l'ouvrage d'être mal imprimé et plein de fautes.

Le directeur de l'Encyclopédie émet, semble-t-il, un jugement plus nuancé et moins partial que celui de Grimm. Diderot parle ainsi du traité de Beccaria "que M. l'abbé Morellet a bien tué dans sa traduction, en voulant introduire le protocole de la méthode dans un morceau où les idées philosophiques, colorées, bouillantes, tumultueuses, exagérées, conduisent à chaque instant l'auteur à l'enthousiasme." (I9). Pour Diderot, la traduction de l'abbé ne respecte pas la gradation entre les sentiments ou leur "mélodie naturelle" qui fait la cohérence d'ordre quasi-poétique du traité italien.

Tous les philosophes, bien entendu, n'apprécieraient pas la traduction de la même façon. En 1785, le marquis de Chastellux, s'adressant à M., soutient encore, d'accord avec Beccaria, que la traduction est supérieure à l'original. "Vous avez traduit, Monsieur, le Traité des délits et des peines, ou plutôt, en le publiant dans notre langue, vous lui avez donné tout ce qui lui manquait encore dans la sienne de méthode et de précision; vous l'avez tellement enrichi, que l'auteur lui-même, adoptant vos changements, a voulu, dans une autre édition, devenir à son tour votre traducteur." (I9 bis). L'exemple semble, en effet, assez rare.

L'anti-philosophe Fréron, attaque le Traité même, trouvé mauvais par son contenu, que l'abbé a donc seulement le tort d'avoir traduit. "Je ne crois pas, dit-il, que sa copie (la trad. du Traité) réussisse en France autant que l'original a réussi en Italie. Je connois peu d'ouvrages aussi mal faits, aussi inutiles, aussi pédantesquement ennuyeux. Quant au tra-

(I9) - Did. IX, 693 (paru dans la Correspondance littéraire du 1er octobre 1771).

(I9 bis) - Réponse de Chastellux in Discours prononcés dans l'Académie française, le jeudi 16 juin 1785, à la réception de M. l'abbé Morellet. - A Paris : chez Demonville, 1785. p. 39-40.

ducteur, on ne peut que le plaindre d'avoir fait un mauvais choix; il est aisé de voir qu'il est en état de bien écrire, & que les défauts qu'on peut reprocher au style de ce Traité, ne sont pas les siens." (Année littéraire, 1766, t.I, p. 145-169).(20)

En 1771, M. publiera une autre traduction de Beccaria, dont nous donnons seulement la notice ci-dessous:

I2. Recherches sur le style / par Mr. le marquis Beccaria. - Traduction de l'italien. - A Paris : chez Molini , 1771. -[4]-XL-238-[2]p. ; 8°. Trad. par M. d'après Mém.I, 198.

Paris, B.N., X. 19271.

I3. Mémoire sur la situation actuelle de la Compagnie des Indes / par M. l'abbé Morellet. - Se trouve à Paris : chez Desaint , juin 1769. -[2]-231p.-[1 bl.]-XVI [1.e.XXVI] p.-[1] f.de dépl.; 4°.

Tableau dépliant entre les p. 92 et 93.

Paris, B.N., F. 14284.

Cet ouvrage que M. signe en qualité d'économiste expert, est une commande du gouvernement, celle du Contrôleur général des Finances, Etienne Maynon d'Invaux. "En 1769, écrit M., M. d'Invaux, (...) voyant d'une part le désordre monté au comble dans les affaires de la compagnie des Indes, et convaincu d'ailleurs de l'inutilité et des inconvénients d'un tel privilège, me chargea de traiter cette grande question." (Mém. I, 179).

En effet, la compagnie, fondée en 1664 par Colbert, jouissait par un privilège exclusif, du monopole du commerce des Indes. M. montre que la compagnie est désormais hors d'état de continuer son commerce par ses propres forces, et que le roi ne peut plus lui fournir de secours. Il soutient ensuite qu'un privilège n'est ni bon ni nécessaire, pour développer utilement le commerce avec les Indes. Ces idées, dans un ouvrage de pure commande, restent conformes aux tendances générales anti-mercantilistes et

(20) - Pour une édition moderne de Beccaria, on peut consulter celle de F. Venturi, traduite en français. Elle reproduit le texte de la 5° éd. italienne du Traité. - BECCARIA (Cesare). - Des délits et des peines / trad. de l'italien par Maurice Chevallier; introd. et notes par Franco Venturi, ... - Genève: Droz, 1965. - (Classiques de la pensée politique ; 1).

physiocratiques de l'auteur. (21)

Datée de juin, la première édition du Mémoire paraît, à la grande fureur des actionnaires: "Vous l'avez lu, Monsieur, ce Mémoire, écrit l'un d'eux dans une lettre datée du 18 aout 1769, et vous avez été indigné de voir un abbé sans mission, sans caractère, n'ayant aucun intérêt à la chose, dépourvu de toutes les connaissances de théorie ou de pratique nécessaires à la discussion d'une affaire aussi importante, se présenter à front découvert pour détruire et ruiner de fond en comble un établissement de plus de cent ans, l'ouvrage d'un grand ministre, et l'une des plus glorieuses institutions du règne de Louis XIV." (22)

Alors chargés de la rédaction de la Correspondance littéraire en l'absence de Grimm, Diderot et Mme d'Epinaÿ ont bien remarqué l'efficacité des arguments de M. et leur force de conviction. "Il n'y a pas à douter, écrivent-ils, que ce ne soit un ouvrage fait par ordre du ministère qui a résolu d'éteindre ce privilège exclusif. On a commencé par des plaisanteries et des piqures d'épingles, on finit par un coup de massue;" (Did., VIII, 507).

En date du 30 juillet 1769, Bachaumont note: "Le mémoire de l'abbé Morellet fait un effet prodigieux, & bien des gens les plus attachés à la compagnie, qui jusqu'à présent en avoient désiré la continuation, intimidés par les assertions de cet auteur, en veulent aussi ardemment l'extinction..." (Bachaumont, IV, 312).

En aout 1769, le Mémoire faisait encore, selon le baron d'Holbach dont M. fréquentait le salon, "un tapage épouvantable" (23). Une seconde édition

(21) - Sur ce point, v. Proteau, p. 119, et tout le chap. VI sur le Mémoire (p. 116-166).

(22) - COCQUEREAU (Jean-Baptiste-Louis). - Mémoires de l'abbé Terrai, contrôleur-général des Finances; avec une relation de l'émeute arrivée à Paris en 1775; & suivis de quatorze lettres d'un actionnaire de la Compagnie des Indes. - A Londres: [s.n.], 1776. - page 347.

(23) - Lettre de d'Holbach à Galiani du 11 aout 1769, citée par Fausto Nicolini. - Amici e corrispondenti francesi dell'abate Galiani. - Naples, 1954, p. 189-190. - Précisément le 11 aout, Bachaumont annonce la parution du Mémoire sur la Compagnie des Indes; précédé d'un Discours sur le commerce en général / par M. le comte de Lauraguais. - Se trouve à Paris: chez

augmentée est prête à paraître fin aout, ce qui est une marque certaine du vif intérêt suscité pour et contre. Elle paraîtra le 4 septembre (Bachaumont, IV, 342).

Mais fin aout, Necker publie, après délibération des actionnaires de la compagnie, sa Réponse au mémoire de M. l'abbé Morellet sur la Compagnie des Indes... L'arrêt du Conseil suspendant le commerce de la Compagnie, avait cependant devancé cette Réponse (Did., VIII, 520-522). Dans leur chronique sur la Compagnie des Indes, Mme d'Épinay et Diderot notent encore: "Le cher abbé est dans une position embarrassante. S'il ne répond pas à Necker, c'est avouer son insuffisance. S'il répond, il aura l'air, après l'extinction de la Compagnie, d'un homme qui a donné un coup de poignard à un homme, et qui veut encore avoir le plaisir de sauter à deux pieds sur son cadavre." (Did., VIII, 522).

La réplique de l'abbé Morellet paraît très rapidement, dès la fin septembre 1769. Elle fait l'objet de la notice suivante.

(suite de la n. 23) - Lacombe, 1769. - Lauraguais, quoique d'accord avec M. sur la nécessité de la suppression de la Compagnie, trouve que celui-ci n'a pas prouvé son système. Son ton de plaisanterie fit surtout le succès du mémoire de Lauraguais.

Cet auteur publiera un autre mémoire en 1770 → 1.
(v. plus loin). Bachaumont signale çà et là dans sa 21
chronique, divers opuscules anonymes. Ainsi, le 10 septembre 1769, un adversaire de M. répand une brochure de 18p. in-4° ayant pour titre Eclaircissemens sur le mémoire de l'abbé Morellet concernant la partie historique de la Compagnie des Indes & l'origine du bien des actionnaires (Bachaumont, t.IV). Le 8 novembre 1769, nouvelle brochure d'un anonyme: Doutes d'un actionnaire sur le mémoire de M. l'abbé Morellet contre la Compagnie des Indes (Ibid., t.XIX). Par contre, le 2 janvier 1770, un défenseur de l'abbé publie un in-4° de 31 p. intitulé Balances des services de la Compagnie des Indes envers l'Etat, & de ceux de l'Etat envers la Compagnie des Indes (Bachaumont, t.XIX). La bibliographie de ces écrits pour ou contre la Compagnie, vers 1769, serait sans doute longue.

I4. Examen de la réponse de M. N** au Mémoire de M. l'abbé Morellet, sur la Compagnie des Indes, par l'auteur du Mémoire, septembre 1769.

- Se trouve à Paris : chez Desaint, 1769. -

[4]-151 p.-[1 bl.]; 4°.

N** = Necker d'après Mém.

Paris, B.N., F. 14287.

"Cette réponse qu'on attendait avec impatience, reprennent nos chroniqueurs de la Correspondance littéraire, vient de paraître. Le ton en est on ne saurait plus honnête et plus modéré, chose dont il faudrait savoir grand gré à l'abbé Morellet qui n'est pas endurant et dont M. Necker avait mis la vanité à une forte épreuve, par le ton magistral qu'il avait pris (...) Il m'a semblé que l'abbé opposait partout des faits et des raisonnements positifs à des assertions vagues. Que l'abbé se trompe ou qu'il ait raison, il est certain qu'il y va, comme on dit, bon jeu, bon argent, et qu'il montre partout une bonne foi qui fait plaisir. Il ne laisse pas subsister une ligne du mémoire de M. Necker." (Did., VIII, 523).

Dans une lettre de fin septembre 1769 à Mme de Maux (?), Diderot ajoute que la position de M. est fautive ~~manière~~: "Il est l'homme du ministère qui s'adresse aux actionnaires, au lieu qu'il fallait être l'homme des actionnaires qui s'adressât au ministère. Il aurait dit les mêmes choses et aurait éloigné de lui l'odieux. Malgré cela sa réponse est un chef-d'oeuvre de dialectique, un peu sèche, un peu longue; mais quand je considère que cela s'est fait et imprimé en moins d'un mois, je ne saurais refuser à l'abbé un grand talent." (24)

(24) - Did., VIII, 916.- V. lettre de Diderot à Sophie Volland du 11 septembre: "Le Morellet passe tous les jours et les nuits à répondre à M. Necker." (Did., VIII, 905). L'Année littéraire de Fréron, tout en déclarant ne pas vouloir prendre parti, soutient que l'Examen "ajoute aux raisonnemens de l'auteur, en éclaircit plusieurs, & contient une infinité de réflexions, qui me paraissent très-judicieuses, sur les funestes effets des privilèges exclusifs." (Année littér., 1769, t. VI, p. 117). En rendant compte du Mémoire de 1769, Fréron notait déjà: "on ne peut, je crois, se refuser à l'évidence des avantages que procureroit le commerce particulier & libre." (Ibid.; 1769 t. IV, p. 312.)

Après louanges, il faut joindre celles de Buffon, qui écrit à M., de Montbar, le 9 novembre 1769 : "Je viens de lire votre réponse à M. Necker, et j'en suis, Monsieur, si plein et si content, que je ne peux me refuser au plaisir de vous le témoigner. Indépendamment de ce que vous avez très certainement raison pour le fond, vous avez encore tout avantage pour la forme ; votre ton, quoique ferme, est très-honnête. Cet ouvrage ne peut que vous faire honneur." (Mém. I, 181). Venant d'un styliste de la classe de Buffon, et concernant un ouvrage écrit si vite, l'approbation méritait peut-être d'être signalée.

C'est vers le 7 avril 1770 que paraît un nouveau mémoire où Lauraguais prend la défense De Necker contre M. Il s'agit du Mémoire sur la Compagnie des Indes, dans lequel on établit les droits & les intérêts des actionnaires, en réponse aux compilations de M. l'abbé Morellet / par M. le comte de Lauraguais,... [s.l.] : [s.n.], 1770. L'ouvrage débute, selon Bachaumont, par une "longue préface où l'auteur distribue des coups de patte à droite et à gauche avec cette légèreté qu'on lui connoit. Il y a inséré, entr'autres choses, un dialogue entre l'abbé Morellet & M. Boutin, qui couvre l'un & l'autre d'un ridicule complet. Ensuite il s'attache plus particulièrement à la réponse de l'abbé Morellet à M. Necker. Il la dissèque phrase à phrase..." (Bachaumont, 5, p. 106; 9 avril 1770).

Ici, on pourrait s'attendre à ce que l'abbé se défende dans une réplique à Lauraguais. Mais M., sagement, décide de garder le silence et s'en explique dans une lettre publiée par le Mercure de mai 1770, reproduite par Bachaumont. Voici cette lettre.

"Il se répand dans Paris & dans les Provinces un ouvrage en trois parties, imprimé furtivement, & qui se vend de même (...) J'y suis insulté avec la plus grande violence par un homme que je n'ai jamais offensé. J'aurois peut-être répondu à un ouvrage anonyme qui eût pu faire quelque impression sur l'esprit du public; mais heureusement pour moi, l'Auteur de celui-ci s'est nommé, & je ne me crois obligé de répondre ni aux injures, ni aux raisonnemens qui s'y trouvent." (Bachaumont, XIX, 206-209; 1 mai 1770).

L'affaire n'alla donc pas plus loin, car l'arrêt du Conseil avait donné gain de cause à l'abbé. Cependant, en 1787, la Compagnie des Indes redevient d'actualité; et M. rédige bien entendu deux nouveaux opuscules sur la question, que nous rattachons ici aux précédents.

15. Mémoires relatifs à la discussion du privilège de la nouvelle Compagnie des Indes. - A Amsterdam ; et se trouve à Paris : chez Demonville , 1787. - [2]-140 p. ; 4°.
Par M. d'après Mém.

Paris, B.N., Vz. 608.

En 1787, le ministre de Calonne, reconstitue la Compagnie des Indes, avec son monopole et des avantages exorbitants. Les villes maritimes envoient des députés à Paris, pour tenter de se délivrer du joug de la nouvelle Compagnie. M. cette fois, a une position juste et noble, puisqu'il prend la plume contre le ministère, à la demande des députés spoliés, et en faveur de la liberté du commerce. (Mém.I, 323). Malgré tout, la Compagnie subsiste, ce qui engage l'abbé à reprendre la plume et nous vaut une

16. Réponse précise au Précis pour les actionnaires de la nouvelle Compagnie des Indes. - A Amsterdam ; et se trouve à Paris : chez Demonville , 1787. - 39 p.-[1 bl.] ; 8°.
Par M. d'après Mém.

Paris, B.N., Z. 23804 (I).

B.N.C. 355 674

Page trois de cet écrit, on apprend que la brochure qu'il réfute a été publiée récemment "par M. l'A.... d'E....". L'auteur du Précis pour les actionnaires de la nouvelle Compagnie des Indes est l'abbé d'Espagnac, d'après Quérard.- La France littéraire, VI, 308, col.I.

M. retrouve dans le Précis, les anciens sophismes des défenseurs de la Compagnie, et quelques nouveaux. Mais les raisons de M. ont produit alors peu d'effet, et la nouvelle Compagnie ne disparaîtra qu'avec la Révolution.

C'est un peu la vanité de tous ses efforts en faveur de la liberté du commerce que M. doit constater dans ces lignes d'un pessimisme amer: "Le torrent des discordes civiles emporta bientôt nos mémoires, et la compagnie des Indes, et la monarchie." (Mém. I, 325).

17. Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de commerce, par M. l'abbé Morellet, en cinq volumes in-folio proposés par souscription. - A Paris : chez les frères Estienne , 1769. - VIII-381-[3] - 34 p. ; 8°.

La séquence de 34 p. forme le "Catalogue d'une

bibliothèque d'économie politique", classé systématiquement.

Lyon, B.M., 340975.

Les libraires Estienne avaient proposé à M. de donner une nouvelle édition du Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle, d'arts et de métiers de Jacques Savary, publié entre 1723 et 1730, en trois volumes in-folio. Mais le traité de Savary paraît insuffisant à M. qui trace, dans le Prospectus, le plan d'un nouveau Dictionnaire plus vaste. Le plan et la méthode sont approuvés par Diderot qui écrit: "L'abbé Morellet (...) est clair, exact, et surtout méthodique. Il a divisé son ouvrage en trois vocabulaires. Le premier contiendra la géographie commerçante sous les noms des lieux. Le second, les objets de commerce, sous les noms de substances, productions de la nature et de l'industrie. La troisième, la théorie générale du commerce et de ses opérations, sous les noms propres à cette matière. Cette division est excellente; elle met de la facilité dans le travail, sans occasionner de l'embarras dans l'usage du livre. Le seul inconvénient auquel elle exposait, ce sont les redites. L'abbé, grand disséqueur de sa nature, a si bien anatomisé son objet que le défaut même de mémoire ne peut donner lieu à des redites fastidieuses." (Did., VIII, 298). Le directeur de l'Encyclopédie, sans doute, est bien placé pour juger des avantages du plan d'un Dictionnaire.

D'autre part, l'abbé Baudeau, physiocrate et directeur, en 1769, des Ephémérides du citoyen, juge le plan du point de vue économique: "Ce qui nous intéresse ici principalement est le plan qu'il nous présente, qui donne une haute idée du travail de M. l'abbé Morellet, et qui nous fait croire que son Dictionnaire sera aussi parfait, qu'un tel ouvrage soit susceptible de l'être, qu'il deviendra le dépôt de toutes les vérités économiques, et qu'ainsi il sera à tous égards très précieux à l'humanité." (25)

(25) - Ephémérides du citoyen ou Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques, 1769, t. V, p. 133 [1.e.233]. Une lettre anonyme, publiée dans l'Année littéraire, admire aussi le plan du Prospectus, "fait avec beaucoup de soin" et qui annonce beaucoup de connaissances et de travail (Ann.litt. 1769, t. IV, p. 140-143). V. aussi la lettre de Voltaire à Morellet du 14 juillet 1769: "je suis votre ami et je suis commerçant" (Best., t. 72, p. 147-148, lettre 14766).

En effet, le Dictionnaire est conçu de telle manière qu'on puisse toujours le perfectionner aux endroits qui paraîtront défectueux. Les connaissances de l'abbé, son esprit logique et méthodique, tout semblait destiner la grande entreprise du Dictionnaire de commerce à être une réussite, si toutefois elle avait pu aboutir. Dans le compte-rendu du Prospectus pour la Correspondance littéraire, Diderot écrit encore "quelque imperfection qu'il puisse y avoir dans l'ouvrage de l'abbé Morellet, il sera très supérieur à ceux qui l'ont précédé. Voilà la vérité, et ce l'est, parce que l'esprit a fait de grands progrès dans la matière qu'il traite; parce qu'il y a sur les branches de son ouvrage un assez bon nombre d'auteurs excellents; parce qu'il a mis à contribution les vivants et les morts; parce qu'il s'est rendu possesseur de M. de Gournay (26); parce qu'il est plus instruit et plus travailleur que Savary ne l'était; parce qu'il a plus de logique et qu'il a mieux médité son plan." (Did., VIII, 300).

Malgré ces excellentes raisons, le plan du Dictionnaire était sans doute trop vaste et difficile à exécuter, "surtout, dit M., avec l'exactitude, la correction et l'ensemble que je me suis toujours proposé de mettre dans cet immense travail." (Mém. I, 182).

L'ouvrage, retardé par d'autres travaux, a été abandonné sans retour, après plus de vingt ans de travail, à la Révolution. "Je ne dissimule pas, avoue M., que l'abandon de cette entreprise, malgré tant d'obstacles imprévus, est le tort de ma vie littéraire." (27)

Cependant, le travail de M. ne devait pas être entièrement perdu puisqu'il a servi en partie à J. Peuchet, l'un des secrétaires de M., pour son Dictionnaire universel de géographie commerçante (28).

(26) - Cet économiste, mort en 1759, avait laissé des travaux manuscrits. Morellet le connaissait, et Turgot a écrit son éloge.

(27) - Mém. I, 182.

(28) - Peuchet (Jacques). - Dictionnaire universel de la géographie commerçante... - Paris : Blanchon, an VIII (1800). 5 vol. in-4°. - Dans le Discours préliminaire qui ouvre le Dictionnaire, Peuchet écrit : "Collaborateur de M. Morellet dans le tems, nous avons pu, avec son agrément, faire usage, pour la rédaction de notre travail, des mémoires que les intendants du commerce, les inspecteurs des manufactures et quelques consuls

18. Réfutation de l'ouvrage qui a pour titre Dialogues sur le commerce des bleds. - A Londres [Paris]: [s.n.], 1770; - 3-360 p. ; 8°. Par M. d'après Mém. - Paris d'après Weller II, 187. - Avertissement p. 3-5, table des matières p. 6, "Nouvel avertissement" daté novembre 1774, p. 7-8. Lyon, B.N., 401035.

Ouvrage d'actualité, la Réfutation, admet M., a été "faite à l'invitation de M. Trudaine de Montigny, pour seconder les vues raisonnables du ministère, et en particulier de M. le duc de Choiseul, en faveur de la liberté du commerce." (Mém. I, 192).

Les Dialogues sur le commerce des bleds de l'abbé Galiani, avaient paru début 1770, édités, en l'absence de l'auteur, par les soins de Diderot (29).

"C'était, note M., bien moins le développement des principes de l'abbé, qui n'en avait guère, qu'une malice contre M. de Choiseul, protecteur de la liberté du commerce des grains, contre les économistes, et même, par divers côtés, contre les philosophes; mais cette malice était agréable, délicate, ingénieuse." (Mém. I, 192). En fait les Dialogues semblent surtout dirigés contre les économistes.

Le livre à peine paru, M. en entreprend la réfutation qui, après deux mois, est déjà prête pour l'impression. En effet, le 10 mars 1770, Diderot, dans une lettre au lieutenant de police Martine qui lui avait demandé son avis sur l'opportunité de cette publication, trouve l'écrit de Morellet "dur, sec, plein d'humeur et pauvre d'idées", mais, ajoute-t-il, "comme censeur je n'y vois rien qui puisse en empêcher l'impression." (Did., VIII, 978). Ce que reproche surtout Diderot à M., c'est de préférer les intérêts du ministère, à ceux de l'amitié.

Dans une lettre à Grimm du 2 novembre 1770, Diderot indique que M., étant venu au Grandval (chez

envoyèrent pour la confection de cet ouvrage pendant le laps de plusieurs années." (Dict., t. I, p. XXII) Les articles mêmes de M., rédigés en vue du Dictionnaire, c'est-à-dire plusieurs milliers de feuillets manuscrits, se trouvent à la Biblioth. munic; de Lyon. (29) - "L'abbé Galiani, avec qui nous passions notre vie, note M., fut rappelé par sa cour [Naples] à la demande du duc de Choiseul, pour quelques légèretés contre ce ministre." (Mém. I, 192). Sur Galiani, on peut lire l'excellente "Lettre à Monsieur ooo" de Diderot (Did., IX, p. 5-8).

d'Holbach) lui a laissé sa réfutation de Galiani imprimée (Did., VIII, 1059). L'ouvrage ne semble pas avoir été diffusé en 1770, puisqu'il avait été arrêté(30) en avril 1770, par Sartine sur l'ordre de l'abbé Terray, et consigné à la Bastille. Choiseul renvoyé en décembre, le ministère de l'abbé Terray allait faire rétablir le contingentement des blés, contre la politique de Choiseul. La Réfutation n'a donc paru pour le public qu'en 1774, sous le ministère Turgot, avec un nouvel avertissement, mais ayant perdu, pour l'essentiel, son actualité.

La Réfutation repose sur le principe de la propriété, droit inaliénable et sacré. Toute atteinte à la liberté du commerce des grains, toute espèce de "protectionisme" avant la lettre, est selon l'auteur une atteinte à la propriété. Les grains en effet, sont "la propriété des possesseurs de terre ou, ce qui est la même chose, des cultivateurs qui en exercent les droits."(31)

D'après le rare exemplaire que lui avait remis M., Diderot, dans des Notes dont il existe plusieurs états manuscrits, prend la défense de l'abbé Galiani contre les économistes. La Réfutation est sévèrement critiquée:

"Il n'y a pas une idée neuve, pas une vue qui vous surprenne dans tout cet ouvrage; c'est tout ce qu'on rencontre dans les économistes bien employé contre l'abbé Galiani. C'est l'ouvrage d'un homme de sens, et l'ouvrage de l'abbé Galiani est celui d'un homme de génie." (32)

Galiani même confie son impression, dans une lettre à Mme d'Epinau du 3 juin 1775:

"J'ai ent'ouvert l'ouvrage de Morellet, à l'instant j'ai baillé et il m'est tombé des mains. Quelqu'envie que j'aie de le lire, je sens que cela est au-dessus de mes forces.(...) Chaque morceau, chaque ligne, chaque syllogisme du livre est bien écrit, est clair, est juste, et cependant le tout ensemble est plat, obscur et faux." (Galiani, II, 408). Il faut avouer que, comparée aux dialogues fins et spirituels de Galiani, la Réfutation ne peut [paraître que] diffuse, répétitive et

(30) - D'après Diderot. - Oeuvres politiques / édition P. Vernière. - Paris: Garnier, 1967. - p. 71 n. 1.

(31) - Mém. I, 197. - V. là-dessus Proteau, chap. VII, p. 167-223, pour qui la doctrine de M., d'inspiration physiocratique, est empruntée au Dr. Quesnay.

(32) - Notes sur la Réfutation des Dialogues de M. l'abbé Galiani par M. l'abbé Morellet, Did. VIII, 720 (premier état ms.)

un peu lourde. Comme semble l'insinuer le Napolitain le 10 juin 1775, dans une lettre à Mme d'Epinaï, on sent trop, à sa raideur, que la Réfutation est un écrit de commande, qui résulte d'un travail consciencieux, mais aussi sans grande conviction.

"Pour ce qui est de mon ami Morellet, écrit de Naples Galiani, aujourd'hui mon réfuteur, puisque je n'ai pas payé son livre cent francs, je lui pardonne toute sa réfutation.. En vérité, il m'a fait mourir de rire, en voyant que comme bon théologien, il est persuadé intimement qu'il est obligé, en conscience, de réfuter tous mes mots, mes syllabes, mes virgules (...) Il me réfute lorsque je m'oppose aux économistes, et il me réfute encore plus, lorsque je suis d'accord avec eux. Tout lui déplaît dans ma bouche : c'est charmant en vérité." (Ibid., II, 413).

En 1775, M. publie un ouvrage qui nous semble révéler davantage de conviction :

19. Réflexions sur les avantages de la liberté d'écrire et d'imprimer sur les matières de l'administration, écrites en 1764 à l'occasion de la déclaration du roi du 28 mars de la même année, qui fait défenses d'imprimer, débiter aucuns écrits, ouvrages ou projets concernant la réforme ou administration des finances, etc.
/ par M. l' A. M. .- A Londres ; et se trouve à Paris : chez les frères Estienne , 1775.-6
[4]-72 p. ; 8°.

Par M. d'après Mém. - Londres-Paris d'après Weller.
Paris, B.N., Z. 23806 (6).

B.N. 321 404

En 1764, le contrôleur général de Laverdy, fait rendre un arrêt du conseil interdisant d'imprimer sur les matières d'administration. Naturellement, les philosophes sont indignés, parce qu'ils pensent que la liberté d'imprimer est nécessaire pour parvenir à la connaissance des vrais principes de l'économie politique, et donc au bonheur de l'espèce humaine; les opinions des écrivains spéculatifs sont éminamment propres à instruire le ministère, parce qu'elles sont émises en toute indépendance et dans le but de concourir au bonheur général.

Bien qu'écrit avec "une extrême modération", l'écrit de M. ne parvient pas, en 1764, à franchir l'obstacle de la censure. "Je ne pus obtenir, pour moi-même, écrit justement M., la liberté que je demandais pour tous."

Cependant, les Réflexions, transmises par

Trudaine de Montigny, ont eu pour lecteur le ministre qui les a interdites. Il est assez curieux d'apprendre, grâce à M., les motifs de la censure. "Le ministre (...) fit une réponse à mi-marge, tout entière de maximes despotiques, ou de la théorie des premiers commis : que pour parler d'administration, il faut tenir la queue de la poêle, être dans la bouteille à l'encre; et que ce n'est pas à un écrivain obscur, qui, souvent, n'a pas cent écus vaillant, à endoctriner les gens en place." (Mém. I, 147)

Dans les Réflexions, on peut lire : "Laissons donc agir cette heureuse activité de l'esprit humain qui le porte à s'ouvrir, par la pensée, toutes les routes qui le conduisent à ce but (le bonheur) longtemps avant que l'administration y entre elle-même." La liberté d'imprimer, lorsqu'elle fonctionne normalement, joue ce rôle de prospection et d'anticipation. Dérégulée, elle peut mener à tous les abus. Ainsi M. condamne les excès de la révolution dans le domaine de la liberté de la presse. EN cette époque, "la liberté d'écrire n'a rien respecté, (...) s'est emportée à des excès horribles, (...) a conduit et excité le peuple à toutes les violences dont nous avons été témoins." (Mém. I, 150). Morellet, lorsqu'il rédige ses Mémoires sous la Restauration et l'Empire, n'est pas de ceux qui accusent les philosophes d'être cause de la Révolution. On peut donc être philosophe, ~~ne~~ rester fidèle aux options qui ont été celles des encyclopédistes et de l'élite intellectuelle des Lumières, et désavouer les excès révolutionnaires.

Les Réflexions ont trouvé un écho favorable même chez Fréron. "Toutes ces observations, (...) écrit-il, me paroissent judicieuses; il est certain que, dans le grand nombre de vues que proposent les écrivains spéculatifs attachés à cette partie, il peut quelquefois s'en rencontrer d'utiles et de salutaires : avantages qui me paroît balancer tous les inconvénients qui peuvent résulter de cette liberté." (Année littéraire, 1775, t. I, p. 288).

~~Une~~ Par rapport à l'appréciation presque libérale d'un Fréron, combien celle de Grimm doit-elle nous paraître conventionnelle et froide:

"Quoique cette brochure de soixante-douze pages sur un sujet infiniment rebattu ne présente aucune idée nouvelle, aucun trait saillant, elle mérite au moins d'être distinguée par la sagesse et par la clarté du style dont elle est écrite." (Correspondance littéraire, XI, 3-4, janvier 1775).

Des "traits saillants", Grimm en trouvera dans la brochure suivante (v. Corr. litt. XI, 33).

20. Théorie du paradoxe. - A Amsterdam [Paris]: [s.n.], 1775. - [4]-214[i.e. 224]p. ; 12°. Par M. d'après Mém. - Paris d'après Quérard. - La France littéraire.

Paris, B.N., Z. 23807 (I).

B.n. 354 882

Puisque M. compte "parmi (ses) bonnes oeuvres la justice (qu'il a) faite, en plusieurs rencontres, de quelques ennemis de la raison" (Mém. I, 232), il faut inclure parmi celles-ci la Théorie du paradoxe. Mais Linguet, puisque c'est lui qui est visé ici, n'est pas seulement un ennemi de la raison; c'est aussi un adversaire des Economistes: "M. Turgot, ministre, et M. Trudaine étaient fort occupés, écrit M., d'établir la liberté du commerce des grains; Linguet, qui voyait dans cette opération un des principes des économistes qu'il poursuivait avec acharnement dans tous ses écrits, se mit en mouvement, et publia un livre sur le pain et le blé. Il y prouve à sa manière, que le blé est un poison; que le commerce libre du blé est un monopole; qu'il faut vivre de pommes de terre et de poissons, etc." (Mém. I, 233). Ces paradoxes, développés par Linguet dans sa Théorie des lois civiles, irritent fort Turgot et Trudaine qui, cependant, appliquant leurs principes libéraux sur la liberté de la presse, se refusent à faire saisir l'ouvrage ou à faire punir l'auteur. ~~Quant à M.~~ M. se trouve donc chargé, de faire justice des absurdités et des sophismes du sieur Linguet.

L'ouvrage, nous savons que c'est dans les habitudes de l'abbé, est rédigé en quinze jours. L'avocat Linguet, étant fâché avec ses confrères qui veulent le rayer du tableau de la profession, M., pour ne pas influencer sur la décision des avocats, ne publie son livre que lorsque la radiation de Linguet est effective.

La brochure publiée, son succès est immédiat. "Les amateurs, et surtout les gens de palais, s'en pourvurent avec un tel empressement que, huit jours après, je fus obligé d'en faire une nouvelle édition à deux mille exemplaires: ce qui ne fut pas long; cinq ou six feuilles avaient été gardées toutes composées." (Mém. I, 235).

Ce témoignage concorde avec celui de Bachaumont, qui écrit à la date du "8 février 1775. Théorie du paradoxe. Tel est le titre d'un ouvrage fort court, de M. l'abbé Morellet. Ce docteur économiste a principalement en vue de tourner en ridicule dans ce pamphlet M^e Linguet, un des grands adversaires de la secte, & l'on ne peut s'empêcher de convenir qu'il y réussit

complètement." (Bachaumont, VII, 313).

La Harpe, dans sa correspondance littéraire avec le grand-duo de Russie, critique les ouvrages "scandaleux" de Linguet, où "la déraison est réduite en méthode". "Je ne dois pas oublier, ajoute-t-il, un fort bon ouvrage que l'abbé Morellet vient de publier contre lui, intitulé Théorie du paradoxe. C'est une ironie continuelle; l'auteur donne des leçons et des modèles du paradoxe qu'il réduit en art, et il cite toujours en exemple les ouvrages de Linguet : il faut convenir qu'il ne pouvait mieux choisir. Les citations sont curieuses; il n'y a pas jusqu'à la table des matières qui ne soit plaisante." (La Harpe, I, 92-93).

Ridiculisé, Linguet croit devoir publier une réplique intitulée Théorie du libelle, ou l'art de calomnier avec fruit, dialogue philosophique, pour servir de supplément à la théorie du paradoxe. - A Amsterdam : [s.n.], 1775. Cette brochure forme un dialogue entre M. et son secrétaire "P.", qui finit par se déclarer pour Linguet, contre Morellet... La page de titre porte une sorte d'exergue, qui traduit assez le niveau assez vulgaire de tout l'ouvrage : "Eh quoi! M... d'un Prêtre est-ce là le langage?"

Mais M. fait bientôt paraître sa réplique définitive:

21. Réponse sérieuse à M. L^m / par l'auteur de la théorie du paradoxe. - A Amsterdam [Paris]:

[s.n.], 1775. - II5 p.-(5 bl.); 12°.

L^{oo} = Linguet et l'auteur=M., d'après Mém.- Paris d'après Weller II, 198. - Avertissement p. 5-24.

Paris, B.N., Z. 23807 (3).

B n. 354 88 2

Cette réponse clôt le débat, puisqu'on peut y lire p. II5: "Il pouvoit être utile de prouver que M. L^{oo} est un mauvais écrivain et un mauvais raisonneur, mais lorsque cela est une fois prouvé, on ne doit plus ni écrire, ni raisonner contre M. L^{oo}". De fait Linguet était déjà "blessé à mort" par la Théorie du paradoxe qui constitue une table méthodique de toutes ses incohérences. Par cet écrit supplémentaire, Linguet est définitivement remis à sa place et dévoilé comme un esprit faux, un mauvais écrivain "qui n'aurait jamais été connu sans l'usage qu'il a fait d'un puissant moyen de célébrité, l'impudence, moyen dont il a mieux connu que personne l'énergie." (Mém. I, 236).

Le caractère péremptoire et définitif de la Réponse est souligné par Bachaumont qui note le 6 juin 1775 : "C'est une réplique intéressante dont il est impossible

que M.^e Linguet se relève (...) une logique pressante, soutenue & assaisonnée de sarcasmes adroits, distingue cet écrit, presque aussi amusant que le premier, quoique purement polémique et de discussion." (Bachaumont, VIII, 75-76).

La Harpe, fort irrité par la Théorie du libelle où il trouve "beaucoup de fureur et de grossièreté", redouble d'éloges pour Morellet: "La Réponse sérieuse à M. Linguet, peut s'appeler le coup de grâce du patient. Tout y est péremptoire, tout est plein d'une raison rigoureuse et démonstrative, que la bonne plaisanterie vient quelquefois égayer. (...) Linguet, avec tout son journal, se^{ra} fort embarrassé de répondre à cette brochure." (La Harpe, I, 181). Linguet, en effet, n'a pas répondu directement, semble-t-il, à M. ; mais il le calomnie autant qu'il peut dans ses diverses publications et brochures.

L'abbé Morellet, par ces deux derniers ouvrages et quelques autres, mérite de prendre place parmi les disciples de Swift, et c'était aussi son ambition : " Je tâche, écrit-il à lord Shelburne, de mériter qu'on m'appelle un jour un petit Swift (...) en poursuivant comme lui les sots et les méchants avec le fouet du ridicule." (33)

(33) - Shelb., p. 66; lettre du 1er mars 1775. - M. a laissé plusieurs traductions de Swift parmi ses manuscrits. Quelques-unes ont été publiées (v. C.G.E.). Certains écrits, comme Le Préjugé vaincu, composé peu après les massacres de la Ferrière (et publié par Charles Vahlkamp in Studies on Voltaire and the eighteenth century, 1974, N° CXXIV, p. 271-297, d'après le manuscrit de Lyon), mériteraient de figurer dans une anthologie de l'humour noir.

Pour conclure

Au terme de cette étude, nous espérons avoir montré que l'oeuvre de l'abbé Morellet, pour la période 1756-1775, ne se réduit pas à celle d'un compilateur, mais qu'il a pris une part active remarquable dans de nombreux combats décisifs pour les Lumières. Sans lui, la physionomie du siècle serait sans doute quelque peu différente. Morellet nous semble, à cet égard, mériter une place de premier rang parmi les écrivains dits "du second rayon". Nous pensons que la publication complète de sa Correspondance (x) avec des esprits aussi variés que Galiani, Beccaria, Franklin, Voltaire, Turgot, d'Alembert, Marmontel, Malesherbes, etc., aidera à préciser son rôle que nous savons important et réel, dans la diffusion des Lumières en France dans la seconde partie du dix-huitième siècle.

(x) - En préparation par M. Paul Le Clerc, d'après l'Annuaire international des dix-huitiémistes. 1974.../ publié par la Société française d'études du 18e siècle. - Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1974.

ANNEXE I.

La collaboration de l'abbé Morellet à l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.

On a pu voir que son Petit écrit de 1756 a permis à l'abbé Morellet d'écrire dans l'Encyclopédie, à la demande de ses directeurs, Diderot et d'Alembert. Cependant Morellet connaissait depuis longtemps Diderot grâce à l'abbé de Prades dont la thèse sera condamnée par la Sorbonne en janvier 1752. Il écrit à ce sujet : "La conversation de Diderot, homme extraordinaire, dont le talent ne peut pas plus être contesté que ses torts, avait une grande puissance et un grand charme (...) J'ai éprouvé peu de plaisirs de l'esprit au-dessus de celui-là, et je m'en souviendrai toujours." (Mém. I, 29)

De plus, en 1754, M. connaissait aussi d'Alembert (Mém. I, 35); il était donc assez proche des milieux de l'Encyclopédie que fréquentait aussi son ami Turgot.

Dans une lettre du 30 juillet 1758, d'Alembert présente Morellet à Voltaire. En effet, se rendant à Rome, l'abbé devait faire un détour par Genève, pour rencontrer Voltaire. "M. l'abbé Morellet, écrit d'Alembert, est une nouvelle et excellente acquisition que nous avons faite, il est le 4^e théologien au quel nous avons eu recours depuis le commencement de l'Encyclopédie. Le premier a été excommunié, le second expatrié, & le 3^e est mort [Yvon; de Prades; Mallet]. Nous ne saurions en élever un; dieu veuille que cela ne porte point de préjudice à notre nouveau collègue. J'ose vous assurer que vous en serez fort content; vous le trouverez aussi tolérant, et probablement beaucoup plus aimable que votre prêtre de Lausanne, et je crois que vos ministres de Genève en le voyant, prendront assez bonne opinion de la Sorbonne, depuis que l'Encyclopédie se l'est associée." (Best., t. 34, p. 31, lettre 7103).

De fait, comme on le voit ci-dessous, la plus grande partie des articles de l'abbé Morellet a paru en 1756 dans les tomes VI et VII de l'Encyclopédie. Son voyage en Italie de 1758 semble avoir empêché l'abbé de continuer sa collaboration pour les articles de théologie. Lorsqu'il rentre de voyage, en mars 1759, le privilège de l'Encyclopédie vient juste d'être révoqué par le conseil du roi. Malgré cette "excellente

acquisition" que représente, pour d'Alembert, l'abbé Morellet, sa collaboration de théologien sera aussi éphémère que celle de ses prédécesseurs, et l'on sait que Diderot lui-même devra rédiger une grande part des articles du Dictionnaire concernant la théologie.

Pour identifier, dans l'état actuel de nos connaissances, l'auteur d'un article de l'Encyclopédie, nous disposons de l'indispensable Inventory of Diderot's Encyclopédie, formé de six volumes parus dans les tomes 80, 83, 85 (1971) et 91, 92, 93 (1972) des Studies on Voltaire and the eighteenth century. Le dernier volume (t. 93) est constitué par l'index des auteurs. Le tome et la page de la liste des articles de M. renvoie, ci-dessous, à la première édition de l'Encyclopédie (Paris, 1751-1780, 35 vol. in-folio).

- FATALITÉ, Métaph., t. VI p. 422 A- 429 A.
 Addition à l'article FIGURE, Théol. de l'abbé de la Chambre, commençant par "A ces règles...", t. VI, p. 762 B-765 A.
 FILS DE DIEU, Théol., t. VI, p. 804 B-807 B.
 FOI, Théol., t. VII, p. 7 A-23 B.
 FONDAMENTAUX, (ARTICLES), Théol., t. VII, p. 63 B-64 B.
 GOMARISTES, Théol., t. VII, p. 733 B-735 B.
 INVISIBLES, Théol., t. VIII, p. 865 A.
 ORDRE DU CHARBON OU DE S. ANDRÉ, Hist. mod., t. XI, p. 603 A.
 RHÉTORIENS, Hist. eccl., t. XIV, p. 250 A.
 SAGESSE, livre de la, Théol., t. XIV, p. 497 B-498 A.

Telle est la liste des articles que l'Inventory... attribue à Morellet. L'Inventory, dans un appendice, rétablit le texte primitif de l'article GOMARISTES, mutilé par le censeur Tamponnet. Cependant, dans leur ensemble, les articles de l'abbé sont très peu audacieux.

ANNEXE II

Tableau systématique des écrits de l'abbé Morellet
(à l'exclusion des articles de périodiques).RELIGION

- Théologie - Articles pour l'Encyclopédie.
 Tolérance - Petit écrit... 1756. - Manuel des inqui-
siteurs... 1762. - Préservatif contre un écrit...
 [1791]
 Biens ecclésiastiques - voir Écrits politiques.

LITTÉRATURE

- Pamphlets et écrits polémiques - Préface de la comédie
des philosophes. 1760. - Les Si et les Pourquoi.
 1760 (contre Lefranc). - La Prière universelle
 1760 (contre Lefranc). - Observations sur une
dénonciation de la Gazette littéraire... 1765.
 - Théorie du paradoxe. 1775 (contre Linguet). -
Réponse sérieuse à M. L^o. 1775 (contre Linguet).
 Variétés littéraires - Portrait de Mme Geoffrin. 1777.
 - Les Guichets. 1785. - Senectutis encomium. circa
 1800. - Observations critiques... sur Atala. 1803.
 - Eloge de M. Marmontel. 1805. - Quelques réflexion
sur un article du Journal de l'Empire... 1806. -
"Opinion de M. Morellet..." in Observations sur ...
Le Génie du christianisme. 1817. - Mélanges... 1818.
Mémoires... 1821 et 1822.
 Discours et écrits académiques - Discours prononcés
dans l'Académie française ... à la réception de
1881 l'abbé Morellet. 1785. - De l'Académie fran-
çaise (réponse à Chamfort) 1791. - Leçons de
grammaire à un grammairien. 1796. - Mémoire pour
les citoyens Bossange, Masson et Bosson... 1800.
 - Du projet annoncé par l'Institut National... 1803.
 - Discours prononcés... pour la réception de
M. de La Cretelle. 1805. - Observations sur un
ouvrage anonyme... 1807.

ÉCRITS ÉCONOMIQUES

- Le commerce des grains - Fragment d'une lettre sur
la police des grains. 1764. - Réfutation de l'
ouvrage qui a pour titre Dialogues sur le com-
merce des bleds. 1770. - Analyse de l'ouvrage
intitulé De la législation et du commerce des
grains. 1775.

ECRITS ECONOMIQUES (suite)

- La Compagnie des Indes - Mémoire sur la situation actuelle de la Compagnie des Indes. 1769. -
Examen de la réponse de M. N^o... 1769. -
Mémoires relatifs à la discussion du privilège de la nouvelle Compagnie des Indes. 1787. -
Réponse précise au Précis... 1787.
- Théorie du commerce - Réflexions sur les avantages de la libre fabrication... 1758. - Mémoire des fabricants de Lorraine et de Bar... 1762. -
Prospectus d'un nouveau dictionnaire de commerce. 1769.

ECRITS POLITIQUES

- Liberté de la presse - Réflexions sur les avantages de la liberté d'écrire et d'imprimer... 1775. -
Pensées libres sur la liberté de la presse... 1796.
- Ecrits de 1788-1789 - Projet de réponse à un Mémoire... 1788. - Avis aux faiseurs de constitutions. 1789.
Lettre écrite à l'occasion de l'ouvrage intitulé Examen du gouvernement d'Angleterre. 1789. -
Lettre à la noblesse de Bretagne... 1789. -
Observations sur le projet de former une assemblée nationale... 1789. - Lettre au rédacteur des Archives littéraires... 1808.
- Biens ecclésiastiques - Moyen de disposer utilement pour la nation des biens ecclésiastiques. 1789.
- Réflexions du lendemain... 1789.
- Défense des parents d'émigrés - Neuf brochures parues en 1795-1796, une en 1799 (v. Cioranescu, N^o 47335 à 47343, et N^o 47347).

INOCULATION

- Trois ouvrages de Gatti sont mis en forme parM. :
Lettre de M. Gatti... 1763. - Réflexions sur les préjugés... 1764. - Nouvelles réflexions... 1767.

MUSIQUE

- Observations sur un ouvrage intitulé Traité du mélodrame... 1771. - De l'expression en musique. 1771.

N.B.- Nous laissons de côté les traductions et tout ce qui concerne la correspondance.

